CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

CNUCED

RAPPORT SUR L'INVESTISSEMENT DANS LE MONDE 2012

VUE D'ENSEMBLE

VERS UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE POLITIQUES DE L'INVESTISSEMENT

NATIONS UNIES

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

CNUCED

RAPPORT SUR L'INVESTISSEMENT DANS LE MONDE 2012

VUE D'ENSEMBLE

VERS UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE POLITIQUES DE L'INVESTISSEMENT

NATIONS UNIES
New York et Genève, 2012

NOTE

La Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED est un centre d'excellence d'envergure internationale, qui traite des questions relatives à l'investissement et au développement des entreprises au sein du système des Nations Unies. Elle s'appuie sur trois décennies et demie d'expérience et de compétences internationales dans les domaines de la recherche et de l'analyse, de la formation de consensus intergouvernemental et de la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement.

Dans le présent rapport, les termes pays/économie désignent aussi, le cas échéant, des territoires ou des zones; les appellations employées et la présentation des données n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. En outre, les appellations des groupes de pays sont utilisées à des fins purement statistiques ou analytiques et n'expriment pas nécessairement une opinion quant au niveau de développement de tel ou tel pays ou région. Les principales catégories de pays retenues dans le présent rapport, qui concordent avec la classification adoptée par le Bureau de statistique de l'ONU, sont les suivantes:

Pays développés: pays membres de l'OCDE (sauf le Chili, le Mexique, la République de Corée et la Turquie), plus les nouveaux pays membres de l'Union européenne qui ne sont pas membres de l'OCDE (Bulgarie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Malte et Roumanie), plus l'Andorre, les Bermudes, le Liechtenstein, Monaco et Saint-Marin.

Pays en transition: pays d'Europe du Sud-Est et pays membres de la Communauté d'États indépendants.

Pays en développement: de façon générale tous les pays autres que ceux mentionnés ci-dessus. Pour les besoins statistiques, les données sur la Chine ne comprennent pas celles relatives à Hong Kong (Chine), à Macao (Chine) et à la province chinoise de Taiwan.

La mention d'une société et de ses activités ne doit pas être interprétée comme une marque de soutien de la CNUCED à cette société ou à ses activités.

Les frontières, les noms et les appellations figurant sur les cartes de la présente publication n'impliquent aucune approbation officielle de la part de l'Organisation des Nations Unies.

Les signes typographiques ci-après ont été utilisés dans les tableaux:

- Deux points (..) signifient que les données ne sont pas disponibles ou ne sont pas fournies séparément. Dans le cas où aucune donnée n'était disponible pour l'ensemble des éléments composant une ligne d'un tableau, celle-ci a été omise;
- Un tiret (–) signifie que l'élément considéré est égal à zéro ou que sa valeur est négligeable;
- Tout blanc laissé dans un tableau indique que l'élément considéré n'est pas applicable sauf mention contraire;
- Une barre oblique (/) entre deux années, par exemple 1994/95, indique qu'il s'agit d'un exercice financier;
- Le trait d'union (-) entre deux années, par exemple 1994-1995, indique qu'il s'agit de la période tout entière, y compris le début et la fin d'année;
- Sauf indication contraire, le terme dollar ($) s'entend du dollar des États-Unis d'Amérique;
- Sauf indication contraire, les taux annuels de croissance ou de variation sont des taux annuels composés.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme et celle des pourcentages figurant dans les tableaux ne correspondent pas nécessairement aux totaux indiqués.

Le texte de la présente étude peut être cité sans autorisation sous réserve qu'il soit fait mention de la source.

PRÉFACE

Les perspectives de l'investissement étranger direct (IED) continuent de présenter des risques et des incertitudes. Avec un montant de 1 500 milliards de dollars, les flux mondiaux d'IED ont dépassé en 2011 leurs niveaux d'avant la crise, mais ce redressement devrait se stabiliser en 2012 à 1 600 milliards de dollars. En dépit des liquidités records dont disposent les sociétés transnationales, cet excédent ne se traduit pas encore par des flux d'IED nouveaux et soutenus, et il y a peu de chances que cela se produise tant que les marchés financiers internationaux resteront instables. Cependant, la moitié du total des flux mondiaux devrait aller aux pays en développement et aux pays en transition, ce qui souligne le rôle important que l'IED peut jouer pour le développement, y compris dans les pays les moins avancés.

Des perspectives élargies se dessinent actuellement en matière de politiques de développement, avec pour préoccupation centrale un développement équitable et durable. Pour les politiques d'investissement, ce nouveau modèle implique des enjeux bien précis. Au niveau national, il s'agit d'intégrer la politique d'investissement dans la stratégie de développement, de prendre en considération les objectifs de développement durable, et de mener une action pertinente et efficace. Au niveau international, il importe de renforcer la contribution au développement des accords internationaux d'investissement, de gérer la complexité de ces accords, et de veiller à l'équilibre des droits et des obligations des États et des investisseurs.

C'est dans ce contexte que la CNUCED présente, dans le *World Investment Report* de cette année, le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable (CPIDD). Mobiliser l'investissement au service du développement durable est fondamental en cette période de crises persistantes et de problèmes sociaux et environnementaux urgents. Au moment où l'attention se tourne vers les orientations en matière de développement postérieures à 2015, je salue la création de cet important outil destiné aux acteurs et aux responsables internationaux de l'investissement.

Ban Ki-moon
Secrétaire général de l'Organisation
des Nations Unies

New York, juin 2012

REMERCIEMENTS

Le *World Investment Report 2012* (*Rapport sur l'investissement dans le monde, 2012*) a été élaboré par une équipe dirigée par James Zhan. L'équipe était composée de: Richard Bolwijn, Quentin Dupriez, Kumi Endo, Masataka Fujita, Thomas van Giffen, Michael Hanni, Joachim Karl, Guoyong Liang, Anthony Miller, Hafiz Mirza, Nicole Moussa, Shin Ohinata, Sergey Ripinsky, Astrit Sulstarova, Elisabeth Tuerk et Jörg Weber. Ont également contribué au présent rapport Wolfgang Alschner, Amare Bekele, Dolores Bentolila, Anna-Lisa Brahms, Joseph Clements, Hamed El Kady, Noelia Garcia Nebra, Ariel Ivanier, Elif Karakas, Abraham Negash, Faraz Rojid, Diana Rosert, Claudia Salgado, John Sasuya, Katharina Wortmann, Youngjun Yoo et Cree Jones (stagiaire).

La livraison 2012 du Rapport a bénéficié des conseils de Lorraine Eden, Arvind Mayaram, Ted Moran, Rajneesh Narula, Karl Sauvant et Pierre Sauvé.

Bradley Boicourt et Lizanne Martinez ont fourni une assistance en matière de recherche et de données statistiques. Ils ont été secondés par Hector Dip et Ganu Subramanian. Elisabeth Anodeau-Mareschal, Severine Excoffier, Rosalina Goyena, Natalia Meramo-Bachayani et Katia Vieu ont contribué à la mise au point et à la diffusion du Rapport 2012.

Le texte original a été revu par Lise Lingo et composé par Laurence Duchemin et Teresita Ventura. Sophie Combette a conçu la couverture.

À diverses étapes de la rédaction du Rapport, en particulier au cours des séminaires organisés pour débattre des versions préliminaires, l'équipe a bénéficié des observations et des contributions de Masato Abe, Michael Addo, Ken-ichi Ando, Yuki Arai, Nathalie Bernasconi, Michael Bratt, Jeremy Clegg, Zachary Douglas, Roberto Echandi, Wenjie Fan, Alejandro Faya, Stephen Gelb, Robert Howse, Christine Kaufmann, Anna Joubin-Bret, Jan Kleinheisterkamp, John Kline, Galina Kostyunina, Markus Krajewski, Padma Mallampally, Kate Miles, Peter Muchlinski, Marit Nilses, Federico Ortino, Joost Pauwelyn, Andrea Saldarriaga, Stephan Schill, Jorge Vinuales, Stephen Young et Zbigniew Zimny. Des observations ont aussi été reçues de nombreux collègues de la CNUCED, dont Kiyoshi Adachi, Stephania Bonilla, Chantal Dupasquier, Fulvia Farinelli, Torbjörn Fredriksson, Kálmán Kalotay, Fiorina Mugione, Christoph Spennemann, Paul Wessendorp, Richard Kozul-Wright ainsi que de collègues de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement et de la Division du commerce international et des produits de base.

De nombreux fonctionnaires de banques centrales, de services gouvernementaux, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales ont également contribué au Rapport. La CNUCED tient enfin à remercier les Gouvernements finlandais, norvégien, suédois et suisse de leur concours financier.

TABLE DES MATIÈRES

Page

REPÈRES vi

VUE D'ENSEMBLE

TENDANCES ET PERSPECTIVES DE L'IED 1

TENDANCES RÉCENTES PAR RÉGION 13

TENDANCES DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT 21

UN CADRE DE POLITIQUE DE L'INVESTISSEMENT POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE – PROPOSITION DE LA CNUCED 29

REPÈRES

Tendances et perspectives de l'IED

Les flux mondiaux d'investissement étranger direct (IED) ont dépassé en 2011 le niveau moyen d'avant la crise, atteignant 1 500 milliards de dollars en dépit de l'instabilité de l'économie mondiale. Toutefois, ils sont restés encore inférieurs de 23 % environ au niveau record de 2007.

La CNUCED prévoit un tassement dans la progression de l'IED en 2012, avec des flux se stabilisant à environ 1 600 milliards de dollars. Si les principaux indicateurs – valeur des fusions-acquisitions internationales et investissements de création – se sont repliés au cours des cinq premiers mois de 2012, les fondamentaux et le niveau élevé des bénéfices et des liquidités favorisent une croissance modérée. À plus long terme, la progression devrait être modérée mais stable, l'IED mondial atteignant 1 800 milliards de dollars en 2013 et 1 900 milliards de dollars en 2014, sauf éventuelle crise économique.

Les entrées d'IED ont augmenté en 2011 pour toutes les grandes catégories d'économies. Les flux vers les pays développés, en hausse de 21 %, se sont élevés à 748 milliards de dollars. Dans les pays en développement, les entrées d'IED, en progression de 11 %, ont atteint le montant record de 684 milliards de dollars. Dans les pays en transition, la progression a été de 25 %, pour un montant de 92 milliards de dollars. Les pays en développement et les pays en transition ont représenté 45 % et 6 % de l'IED mondial, respectivement. D'après les projections de la CNUCED, ces pays devraient conserver leur niveau élevé d'investissement au cours des trois prochaines années.

L'Afrique et les pays les moins avancés (PMA) ont connu une troisième année de baisse de leurs entrées d'IED, mais les perspectives s'améliorent pour l'Afrique. La diminution des flux vers le continent en 2011 est imputable en grande partie à des désinvestissements en Afrique du Nord. À l'inverse, les flux vers l'Afrique subsaharienne se sont redressés, passant à 37 milliards de dollars, soit un niveau proche du record historique.

Les fonds souverains affichent un potentiel significatif en matière d'investissement au service du développement. L'IED des fonds souverains

demeure relativement limité, avec un montant cumulé estimé à 125 milliards de dollars en 2011, dont environ un quart dans les pays en développement. Les fonds souverains peuvent œuvrer, en partenariat avec les gouvernements des pays d'accueil, les institutions de financement du développement et d'autres investisseurs du secteur privé, pour investir dans les infrastructures, l'agriculture et le développement industriel, y compris la création d'industries de croissance verte.

La production internationale des sociétés transnationales (STN) a augmenté, mais elles hésitent à investir les liquidités records dont elles disposent. En 2011, on estime que les filiales étrangères de STN ont employé 69 millions de personnes qui ont créé 28 000 milliards de dollars de chiffre d'affaires et 7 000 milliards de dollars de valeur ajoutée, en hausse de près de 9 % par rapport à 2010. Les STN détiennent des niveaux de liquidités records qui ne se sont pas traduits jusqu'à maintenant par une croissance soutenue de l'investissement. La «surabondance» actuelle de liquidités pourrait alimenter une hausse future importante de l'IED.

D'après le nouvel indice de la CNUCED mesurant la contribution de l'IED, la contribution des filiales étrangères à l'économie des pays d'accueil est comparativement plus importante dans les pays en développement, en particulier en Afrique, sous l'angle de la valeur ajoutée, de la création d'emplois et de salaires, des recettes fiscales, du développement des exportations et de la formation de capital. Il ressort également des classements, pour certains pays, une contribution de l'IED moindre qu'attendu, ce qui confirme le rôle des politiques pour faire en sorte que les IED aient un maximum d'effets positifs et un minimum d'effets négatifs.

Tendances de la politique d'investissement

Nombre de pays ont continué de libéraliser et de promouvoir l'investissement étranger dans divers secteurs pour soutenir la croissance en 2011. Parallèlement, de nouvelles mesures réglementaires et de nouvelles restrictions ont continué d'être adoptées, notamment pour des raisons de politique industrielle. Cela s'est traduit par un ajustement des politiques en matière d'entrée des investisseurs étrangers (dans des secteurs comme l'agriculture et les produits pharmaceutiques); par des mesures dans les industries

extractives – nationalisation et désinvestissements imposés, notamment; et par une position plus critique à l'égard des sorties d'IED.

Les politiques internationales de l'investissement connaissent une phase de transition. Le nombre annuel de nouveaux accords bilatéraux d'investissement (ABI) continue de diminuer, sur fond de dynamisme des politiques régionales de l'investissement. Le développement durable gagne en importance dans le débat sur les politiques d'investissement au niveau international. Nombre d'idées nouvelles sont apparues concernant la réforme du règlement des différends entre investisseurs et états, mais peu ont été mises en œuvre.

Les fournisseurs ont besoin de soutien pour pouvoir respecter les codes de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Les codes RSE des STN posent souvent des difficultés aux fournisseurs des pays en développement (en particulier les petites et moyennes entreprises), auxquels sont imposées des normes et des obligations d'information multiples et disparates. Les décideurs peuvent atténuer ces difficultés et créer de nouvelles possibilités pour les fournisseurs en intégrant la RSE dans les programmes de développement des entreprises et de renforcement des capacités. Pour leur part, les STN peuvent harmoniser les normes et les obligations d'information au niveau sectoriel.

Un Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable – Proposition de la CNUCED

Mobiliser l'investissement et faire en sorte qu'il contribue au développement durable est une priorité pour tous les pays. On voit apparaître une nouvelle génération de politiques d'investissement, les gouvernements adoptant une optique de développement plus large mais aussi plus complexe tout en s'attachant à créer ou à préserver un climat général favorable à l'investissement.

Les politiques d'investissement de «nouvelle génération» placent la croissance équitable et le développement durable au cœur des efforts visant à attirer les investissements et à en tirer parti. Cela crée des exigences spécifiques pour la politique de l'investissement, aux niveaux national et international. Au niveau national, il s'agit notamment d'intégrer les priorités d'investissement dans la stratégie de développement, de tenir compte des objectifs de

développement durable dans la politique d'investissement, et de veiller à ce que la politique d'investissement soit pertinente et efficace. Au niveau international, il est nécessaire de renforcer la contribution au développement des accords internationaux d'investissement (AII), de veiller à l'équilibre des droits et des obligations des États et des investisseurs et de gérer la complexité systémique du régime des AII.

Pour répondre à ces exigences, la CNUCED a formulé un instrument complet, le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable, qui est constitué i) de principes fondamentaux pour l'élaboration des politiques d'investissement, ii) de lignes directrices pour les politiques nationales d'investissement, et iii) d'options pour la conception et l'utilisation des AII.

Ce cadre peut servir de référentiel aux décideurs pour l'élaboration des politiques nationales d'investissement et la négociation ou l'examen des AII. Il permet de disposer d'un langage commun pour le débat et la coopération concernant les politiques d'investissement aux niveaux national et international. Conçu comme un «document évolutif», il comprend une version en ligne afin de créer un mécanisme interactif en source libre, où les acteurs et les responsables de l'investissement puissent échanger des points de vue, des suggestions et des données d'expérience au sujet du Cadre afin que les politiques d'investissement de demain soient élaborées de manière ouverte et participative.

VUE D'ENSEMBLE

TENDANCES ET PERSPECTIVES DE L'IED

Essoufflement de l'IED mondial en 2012

Les flux mondiaux d'investissement étranger direct (IED) ont augmenté de 16 % en 2011, dépassant, pour la première fois, le niveau atteint avant la crise sur la période 2005-2007, en dépit des effets persistants de la crise financière et économique mondiale (2008-2009) et de l'actuelle crise des dettes souveraines. Cette progression est intervenue sur fond d'une hausse des profits des sociétés transnationales (STN) et d'une croissance économique relativement élevée dans les pays en développement au cours de l'année.

Une résurgence des incertitudes économiques et l'éventualité d'un recul des taux de croissance des principaux pays émergents pourraient remettre en cause cette tendance favorable en 2012. La CNUCED s'attend à un ralentissement du rythme de croissance de l'IED en 2012, les flux se stabilisant à environ 1 600 milliards de dollars dans une hypothèse intermédiaire (fig. 1).

Figure 1. Flux mondiaux d'IED pour 2002-2011, et projections pour 2012-2014
(En milliards de dollars)

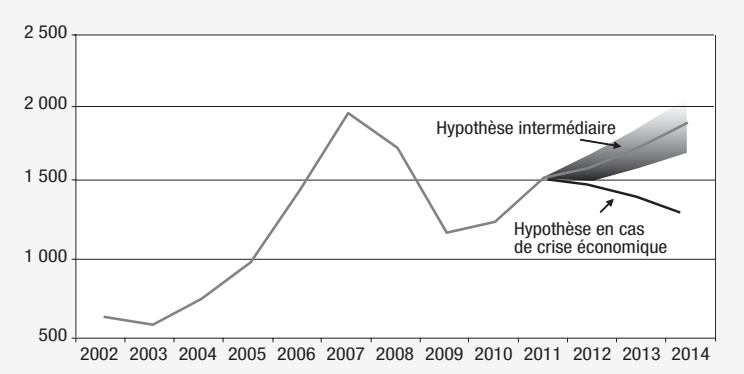

Source: CNUCED, *World Investment Report 2012*.

Les principaux indicateurs laissent anticiper une telle évolution, la valeur des fusions-acquisitions internationales aussi bien que celle des investissements de création ayant accusé un certain repli au cours des cinq premiers mois de 2012. Le recul des annonces de fusions-acquisitions laisse prévoir lui aussi une évolution timide des flux d'IED pendant la deuxième partie de l'année.

Optimisme mesuré en ce qui concerne l'évolution à moyen terme

Les projections à moyen terme établies par la CNUCED sur la base des fondamentaux macroéconomiques continuent d'indiquer que les flux d'IED augmenteront à un rythme modéré mais stable, passant à 1 800 milliards de dollars en 2013 et 1 900 milliards de dollars en 2014, sauf crise économique. Les investisseurs restent très incertains quant à l'évolution de la conjoncture économique pendant cette période. D'après l'enquête de la CNUCED sur les perspectives de l'investissement dans le monde (*World Investment Prospects Survey – WIPS*), effectuée auprès de cadres dirigeants de STN concernant leurs projets d'investissement, si le nombre de sondés se disant pessimistes au sujet du climat de l'investissement au niveau mondial pour 2012 dépasse de 10 % celui des optimistes, le groupe le plus important – environ la moitié des réponses – est formé par ceux qui soit expriment un sentiment neutre, soit ne se prononcent pas (fig. 2). Les réponses pour le moyen terme – après

Figure 2. Sentiment des STN concernant le climat d'investissement mondial pour 2012-2014
(En pourcentage des réponses)

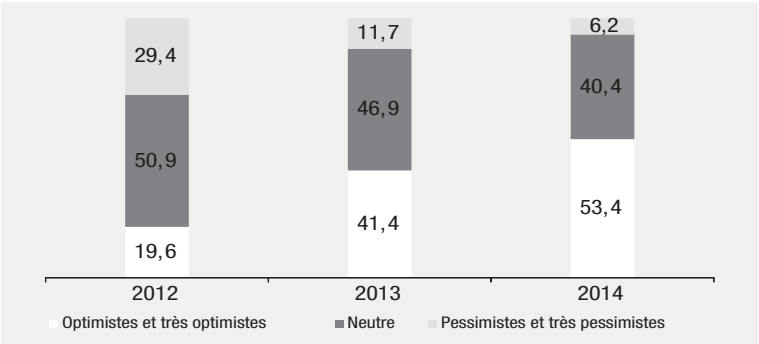

Source: CNUCED, *World Investment Report 2012*.

2012 – témoignent d'un optimisme croissant. Interrogés sur leurs projets de dépenses d'IED futures, plus de la moitié des sondés anticipent une hausse entre 2012 et 2014 par rapport aux niveaux de 2011.

Augmentation des entrées d'IED pour toutes les grandes catégories d'économies

Si les flux d'IED vers les pays développés ont été dynamiques en 2011, passant à 748 milliards de dollars, soit 21 % de plus qu'en 2010, le niveau des entrées dans ces pays est cependant resté inférieur de 25 % au niveau moyen des trois années antérieures à la crise. En dépit de cet accroissement, les pays en développement et les pays en transition ont continué de représenter ensemble plus de la moitié de l'IED mondial (45 % et 6 %, respectivement) au cours de l'année, leurs entrées cumulées atteignant un nouveau montant record, avec une progression de 12 % à 777 milliards de dollars (tableau 1). La part élevée des flux d'IED obtenue par ces pays en période de crise économique et financière, sans perdre de terrain, et vu le rebond enregistré par les pays développés en 2011, témoigne de leur dynamisme économique et du rôle solide qu'ils devraient jouer dans les flux futurs.

La progression de l'IED à destination des pays en développement a été tirée par une hausse de 10 % en Asie, et de 16 % en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'IED vers les pays en transition est passé à 92 milliards de dollars (+25 %). Les flux vers l'Afrique, en revanche, se sont inscrits à la baisse pour la troisième année consécutive, mais dans des proportions limitées. Les pays les plus pauvres sont restés en situation de récession d'IED, les flux vers les pays les moins avancés (PMA) reculant de 11 % à 15 milliards de dollars.

Tout semble indiquer que les pays en développement et les pays en transition continueront de suivre le rythme de croissance de l'IED mondial à moyen terme. Les cadres dirigeants de STN ayant répondu à l'enquête WIPS de cette année ont inscrit six pays en développement et pays en transition parmi leurs 10 premières destinations prospectives pour la période s'achevant en 2014, l'Indonésie gagnant deux rangs pour entrer pour la première fois parmi les cinq premières destinations (fig. 3).

Les entrées d'IED devraient croître à un rythme modéré en 2012 dans les trois catégories d'économies – développées, en développement et en transition

Tableau 1. Flux d'IED par région, 2009-2011
(En milliards de dollars et en pourcentage)

Région	Entrées d'IED			Sorties d'IED		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Ensemble du monde	**1 197,8**	**1 309,0**	**1 524,4**	**1 175,1**	**1 451,4**	**1 694,4**
Pays développés	606,2	618,6	747,9	857,8	989,6	1 237,5
Pays en développement	519,2	616,7	684,4	268,5	400,1	383,8
Afrique	52,6	43,1	42,7	3,2	7,0	3,5
Asie de l'Est et du Sud-Est	206,6	294,1	335,5	176,6	243,0	239,9
Asie du Sud	42,4	31,7	38,9	16,4	13,6	15,2
Asie occidentale	66,3	58,2	48,7	17,9	16,4	25,4
Amérique latine et Caraïbes	149,4	187,4	217,0	54,3	119,9	99,7
Pays en transition	72,4	73,8	92,2	48,8	61,6	73,1
Petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables[a]	**45,2**	**42,2**	**46,7**	**5,0**	**11,5**	**9,2**
Pays les moins avancés	18,3	16,9	15,0	1,1	3,1	3,3
Pays en développement sans littoral	28,0	28,2	34,8	4,0	9,3	6,5
Petits États insulaires en développement	4,4	4,2	4,1	0,3	0,3	0,6
Pour mémoire: part des flux d'IED mondiaux en pourcentage						
Pays développés	50,6	47,3	49,1	73,0	68,2	73,0
Pays en développement	43,3	47,1	44,9	22,8	27,6	22,6
Afrique	4,4	3,3	2,8	0,3	0,5	0,2
Asie de l'Est et du Sud-Est	17,2	22,5	22,0	15,0	16,7	14,2
Asie du Sud	3,5	2,4	2,6	1,4	0,9	0,9
Asie occidentale	5,5	4,4	3,2	1,5	1,1	1,5
Amérique latine et Caraïbes	12,5	14,3	14,2	4,6	8,3	5,9
Pays en transition	6,0	5,6	6,0	4,2	4,2	4,3
Petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables	**3,8**	**3,2**	**3,1**	**0,4**	**0,8**	**0,5**
Pays les moins avancés	1,5	1,3	1,0	0,1	0,2	0,2
Pays en développement sans littoral	2,3	2,2	2,3	0,3	0,6	0,4
Petits États insulaires en développement	0,4	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0

Source: CNUCED, *World Investment Report 2012*.
[a] *Sans double comptage.*

Figure 3. Les 10 premières destinations économiques prospectives des STN pour 2012-2014
(En pourcentage des sondés choisissant le pays comme destination privilégiée)

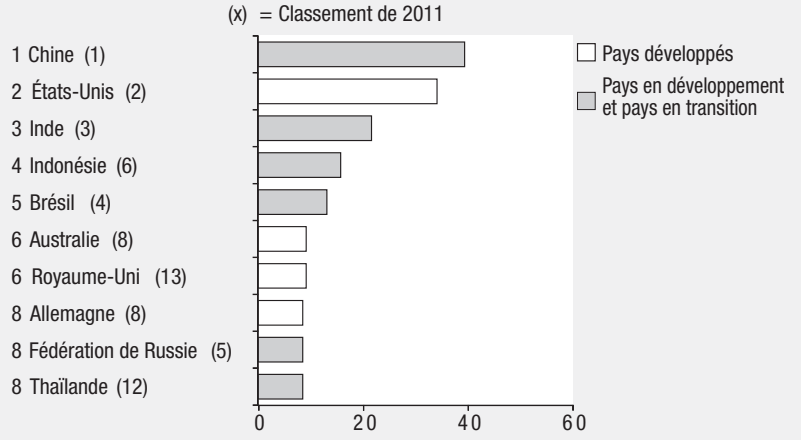

Source: CNUCED, *World Investment Report 2012*.

(tableau 2). Parmi les régions en développement, l'Afrique se démarque compte tenu du redressement attendu des entrées. La croissance de l'IED devrait être mesurée en Asie (dont l'Asie de l'Est et du Sud-Est, l'Asie du Sud et l'Asie occidentale) et en Amérique latine. Les flux d'IED vers les pays en transition devraient continuer leur progression en 2012 et dépasser le record de 2007 en 2014.

Les pays développés à l'origine d'une progression des sorties d'IED au niveau mondial

L'IED en provenance des pays développés a augmenté fortement en 2011 (+25 %) pour atteindre 1 240 milliards de dollars. Si les trois grands blocs de pays développés – Union européenne (UE), Amérique du Nord et Japon – ont contribué à cet accroissement, les facteurs dominants ont été différents pour chacun. L'IED en provenance des États-Unis a été alimenté par un niveau record de bénéfices réinvestis (82 % du total des sorties totales d'IED), en partie du fait que les STN ont cherché à tirer parti de leurs liquidités en devises. La hausse des flux d'IED en provenance de l'UE a été tirée par

Tableau 2. Résumé des résultats économétriques des scénarios de référence à moyen terme pour les flux d'IED, par région
(En milliards de dollars)

	Moyennes					Projections		
Région d'accueil	2005-2007	2009-2011	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Flux d'IED mondiaux	**1 473**	**1 344**	**1 198**	**1 309**	**1 524**	**1 495–1 695**	**1 630–1 925**	**1 700–2 110**
Pays développés	**972**	**658**	**606**	**619**	**748**	**735–825**	**810–940**	**840–1 020**
Union européenne	646	365	357	318	421	410–450	430–510	440–550
Amérique du Nord	253	218	165	221	268	255–285	280–310	290–340
Pays en développement	**443**	**607**	**519**	**617**	**684**	**670–760**	**720–855**	**755–930**
Afrique	40	46	53	43	43	55–65	70–85	75–100
Amérique latine et Caraïbes	116	185	149	187	217	195–225	215–265	200–250
Asie	286	374	315	384	423	420–470	440–520	460–570
Pays en transition	**59**	**79**	**72**	**74**	**92**	**90–110**	**100–130**	**110–150**

Source: CNUCED, *World Investment Report 2012*.

les fusions-acquisitions internationales. L'appréciation du yen a amélioré le pouvoir d'achat des STN japonaises, entraînant un doublement de leurs sorties d'IED, les achats nets par fusion-acquisition en Amérique du Nord et en Europe progressant de 132 %.

L'investissement direct à l'étranger des pays en développement à l'étranger a reculé à 384 milliards de dollars (-4 %) en 2011, même si leur part des sorties d'IED est restée élevée au niveau mondial (23 %). Les flux en provenance d'Amérique latine et des Caraïbes ont diminué de 17 %, principalement du fait de rapatriements de capitaux dans la région (comptant comme sorties négatives) motivés en partie par des considérations financières (taux de change, différentiels de taux d'intérêts). Les flux en provenance d'Asie de l'Est et d'Asie du Sud-Est ont peu évolué dans l'ensemble (avec un recul de 9 % des flux en provenance d'Asie de l'Est), tandis que l'investissement direct à l'étranger en provenance d'Asie occidentale a sensiblement augmenté pour atteindre 25 milliards de dollars.

Les fusions-acquisitions reprennent mais l'investissement de création domine

Les fusions-acquisitions internationales ont progressé en 2011 de 53 % pour atteindre 526 milliards de dollars, sous l'effet d'un accroissement

des mégatransactions – transactions d'une valeur supérieure à 3 milliards de dollars – dont le nombre est passé de 44 en 2010 à 62 en 2011. Cela s'explique à la fois par la valorisation des actifs boursiers et par la capacité financière accrue des acheteurs de mener ce type d'opérations. Les projets d'investissement de création, dont la valeur avait diminué deux années de suite, ont résisté en 2011 à 904 milliards de dollars. Les pays en développement et les pays en transition ont continué d'accueillir plus des deux tiers de la valeur totale des investissements de création en 2011.

Si l'accroissement des flux mondiaux d'IED en 2011 a été alimenté en grande partie par les fusions-acquisitions internationales, la valeur totale des projets d'investissement de création reste sensiblement plus élevée que celle des fusions-acquisitions internationales, comme c'est le cas depuis le début de la crise financière.

Redressement de l'IED dans le secteur primaire et le secteur des services

Les flux d'IED ont augmenté dans les trois grands secteurs économiques (primaire, secondaire et tertiaire), d'après les données concernant les projets d'IED (qui comprennent les fusions-acquisitions internationales et les investissements de création) (tableau 3). L'IED dans le secteur des services a rebondi en 2011 après une forte chute en 2009 et 2010 pour s'établir à environ 570 milliards de dollars. L'investissement dans le secteur primaire a aussi inversé la tendance négative des deux années précédentes en atteignant 200 milliards de dollars. La part des deux secteurs a légèrement augmenté

Tableau 3. Répartition sectorielle des projets d'IED
(En milliards de dollars et en pourcentage)

Année	Valeur			Part		
	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire
Moyenne 2005-2007	130	670	820	8	41	50
2008	230	980	1 130	10	42	48
2009	170	510	630	13	39	49
2010	140	620	490	11	50	39
2011	200	660	570	14	46	40

Source: CNUCED, *World Investment Report 2012.*

au détriment du secteur secondaire. Les cinq branches d'activité principales qui ont contribué à l'augmentation des projets d'IED sont les industries extractives (secteur minier et pétrole), les produits chimiques, les services de distribution (électricité, gaz et eau), les transports et les communications, et divers services (en grande partie les services liés à l'exploitation pétrolière et gazière).

Les fonds souverains montrent leur potentiel en matière d'investissement au service du développement

Par rapport au montant des fonds gérés par ces institutions, soit près de 5 000 milliards de dollars, l'IED réalisé par les fonds souverains reste assez limité. En 2011, leur IED cumulé a atteint un montant estimé à 125 milliards de dollars, dont plus du quart réalisé dans des pays en développement. Toutefois, compte tenu de leur conception de l'investissement, fondée sur le long terme et les considérations stratégiques, les fonds souverains apparaissent bien placés pour investir dans les secteurs productifs des pays en développement, en particulier des PMA. Ils ont la dimension voulue pour pouvoir investir dans le développement des infrastructures et l'amélioration de la productivité agricole – ce qui est indispensable au développement économique de bon nombre de PMA – ainsi que dans le développement industriel, notamment la création d'industries de croissance verte. Pour développer leurs investissements dans ces domaines, les fonds souverains peuvent œuvrer en partenariat avec les gouvernements des pays d'accueil, les institutions de financement du développement et d'autres investisseurs du secteur privé susceptibles d'apporter aux projets des compétences techniques et de gestion.

Les STN hésitent encore à investir leurs liquidités, qui atteignent un niveau record

L'activité économique des filiales étrangères a augmenté en 2011 pour tous les grands indicateurs de la production internationale (tableau 4). Pendant l'année, les filiales étrangères ont employé, d'après les estimations, 69 millions de salariés, qui ont créé 28 000 milliards de dollars de chiffre d'affaires et 7 000 milliards de valeur ajoutée. Les données issues de l'enquête annuelle de la CNUCED auprès des 100 plus importantes STN confirment la tendance

Tableau 4. Choix d'indicateurs de l'IED et de la production internationale, 1990-2011
Valeur aux prix courants (en milliards de dollars)

Indicateur	1990	Valeur moyenne avant la crise (2005-2007)	2009	2010	2011
Entrées d'IED	207	1 473	1 198	1 309	1 524
Sorties d'IED	241	1 501	1 175	1 451	1 694
Stock d'investissement direct en provenance de l'étranger	2 081	14 588	18 041	19 907	20 438
Stock d'investissement direct à l'étranger	2 093	15 812	19 326	20 865	21 168
Revenus des IED entrants	75	1 020	960	1 178	1 359
Taux de rentabilité	4,2	7,3	5,6	6,3	7,1
Revenus des IED sortants	122	1 100	1 049	1 278	1 470
Taux de rentabilité	6,1	7,2	5,6	6,4	7,3
Fusions-acquisitions internationales	99	703	250	344	526
Chiffre d'affaires des filiales étrangères	5 102	20 656	23 866	25 622	27 877
Valeur ajoutée (produit) des filiales étrangères	1 018	4 949	6 392	6 560	7 183
Montant total des actifs des filiales étrangères	4 599	43 623	74 910	75 609	82 131
Exportations des filiales étrangères	1 498	5 003	5 060	6 267	7 358
Emploi des filiales étrangères (en milliers)	21 458	51 593	59 877	63 903	69 065
Pour mémoire:					
PIB	22 206	50 411	57 920	63 075	69 660
Formation brute de capital fixe	5 109	11 208	12 735	13 940	15 770
Redevances et droits de licence perçus	29	156	200	218	242
Exportations de biens et services	4 382	15 008	15 196	18 821	22 095

Source: CNUCED.

générale à la hausse de la production internationale, le chiffre d'affaires et le nombre de salariés de ces entreprises affichant une croissance sensiblement plus dynamique à l'étranger que dans leur pays d'origine.

En dépit de la progression de la production internationale des STN, leurs niveaux records de liquidités ne se sont pas traduits pour l'instant par une augmentation durable de leurs investissements. D'après les estimations de la CNUCED, les liquidités ont atteint plus de 5 000 milliards de dollars,

y compris les bénéfices conservés à l'étranger. Les données concernant les 100 plus importantes STN montrent que celles-ci, pendant la crise financière, ont réduit leurs investissements dans des actifs productifs et des acquisitions (en particulier à l'étranger) pour privilégier la détention de liquidités. Le niveau des liquidités pour ces seules 100 sociétés a atteint en 2010 le montant record de 1 030 milliards de dollars, comprenant, d'après les estimations, 166 milliards de dollars supplémentaires par rapport au montant moyen des liquidités avant la crise. Bien que, d'après les chiffres récents, l'investissement des STN dans des actifs productifs se redresse (12 % d'augmentation en 2011), les liquidités supplémentaires qu'elles détiennent – estimées à 105 milliards de dollars en 2011 – ne sont pas encore pleinement déployées. Un regain d'instabilité sur les marchés financiers internationaux continuerait de favoriser la détention de liquidités et d'autres emplois de celles-ci comme le versement de dividendes ou la réduction de l'endettement. Néanmoins, si la situation s'améliore, la «surabondance» actuelle de liquidités pourrait alimenter une poussée future importante de l'IED. En rapportant les données concernant les 100 principales STN au montant total, estimé à 5 000 milliards de dollars, des liquidités détenues par ces sociétés, on observe que plus de 500 milliards de dollars seraient susceptibles d'être investis, soit environ un tiers des flux d'IED mondiaux.

D'après les indices de la CNUCED mesurant la capacité d'attirer l'IED et la contribution de l'IED, les pays en développement progressent dans le classement

Le classement d'après l'indice de la CNUCED qui mesure la capacité d'attirer l'IED (en associant les entrées d'IED totales et les entrées d'IED par rapport au PIB) compte huit pays en développement et pays en transition aux 10 premières places, contre seulement quatre il y a dix ans. La Mongolie a fait son entrée dans le haut du classement en 2011. Viennent ensuite un certain nombre de pays qui ont eux aussi gagné de nombreuses places, dont le Ghana (16e), le Mozambique (21e) et le Nigéria (23e). En comparant l'indice de capacité d'attraction de l'IED avec un autre indice de la CNUCED mesurant les entrées potentielles d'IED, on voit qu'un certain nombre de pays en développement et de pays en transition sont parvenus à attirer davantage d'IED qu'attendu, notamment l'Albanie, le Cambodge, Madagascar et

la Mongolie. D'autres ont reçu moins d'IED que ne le laissaient prévoir les données économiques fondamentales, notamment l'Afrique du Sud, l'Argentine, les Philippines et la Slovénie.

L'indice de contribution de l'IED – présenté pour la première fois dans le *World Investment Report 2012* – classe les pays en fonction de l'importance de l'IED et des filiales étrangères dans leur économie du point de vue de la valeur ajoutée, de l'emploi, des salaires, des recettes fiscales, des exportations, des dépenses de recherche-développement et de la formation de capital (par exemple la part de l'emploi par des filiales étrangères dans l'emploi formel total de chaque pays, et ainsi de suite). Ces variables comptent parmi les indicateurs les plus importants de l'impact économique de l'IED. D'après cet indice, le pays où la contribution de l'IED a été la plus importante en 2011 a été la Hongrie, suivi de la Belgique et de la République tchèque. L'indice de contribution de l'IED montre que la contribution des filiales étrangères à l'économie locale est proportionnellement plus importante dans les pays en développement, en particulier en Afrique, en ce qui concerne la valeur ajoutée, l'emploi, le développement des exportations et les dépenses de recherche-développement.

La comparaison de l'indice de contribution de l'IED avec la part du stock d'IED dans le PIB national (fig. 4) fait apparaître qu'un certain nombre de pays en développement et de pays en transition obtiennent des retombées sur le développement économique «par unité d'IED» plus élevées que d'autres: Argentine, État plurinational de Bolivie et Colombie, et dans une moindre mesure, Brésil, Chine et Roumanie. Dans d'autres cas, l'IED semble avoir une contribution moins importante que ne le laisserait prévoir le volume du stock présent dans le pays, notamment en Bulgarie, au Chili et en Jamaïque. Sont à inclure également dans cette dernière catégorie des pays qui attirent des investissements importants en grande partie du fait de leur régime fiscal, mais sans retombées équivalentes pour leur économie nationale.

L'indice de contribution de l'IED constitue la première tentative d'analyse comparative systématique de la contribution de l'IED au développement économique, domaine dans lequel on manque singulièrement de données. La CNUCED continuera de mener des recherches sur l'impact de l'investissement et s'attachera à améliorer les données et la méthodologie

concernant cet indice. Elle est prête à dialoguer avec les décideurs au sujet de l'interprétation des résultats et à aider les pays à améliorer la collecte des données au niveau national.

Figure 4. Indice de contribution de l'IED par rapport au stock d'IED, 2011
(Classement par quartile)

Contribution supérieure aux attentes | Contribution conformément aux attentes | Contribution inférieure aux attentes

Indice de contribution de l'IED	Quatrième quartile (Faible)	Troisième quartile	Deuxième quartile	Premier quartile (Élevé)
Premier quartile (Élevé)		Afrique du Sud, Bolivie (État plurinational de), Colombie, Finlande	Cambodge, Malaisie, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Thaïlande	Belgique, Estonie, Hong-Kong (Chine), Hongrie, Irlande, Panama, République tchèque, Singapour, Suède, Suisse
Deuxième quartile	Allemagne, Argentine, Italie	Brésil, France, République dominicaine, Slovénie	Bosnie-Herzégovine, Costa Rica, Croatie, Danemark, Honduras, Kazakhstan, Maroc, Norvège, Portugal	Chypre, Pays-Bas, Trinité-et-Tobago
Troisième quartile	Chine, Équateur, Guatemala, Indonésie, Sri Lanka	Australie, Autriche, Canada, Égypte, Émirats arabes unis, Lituanie, Pérou, Uruguay	Espagne, Lettonie, Nouvelle-Zélande, Ukraine	Bulgarie, Chili, Jamaïque
Quatrième quartile (Faible)	Algérie, Corée (République de), États-Unis, Grèce, Inde, Japon, Kenya, Paraguay, Philippines, province chinoise de Taiwan, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du)	Arabie saoudite, Fédération de Russie, Israël, Mexique		Bahamas, Barbade, Bermudes, Luxembourg

Stock d'investissement direct en provenance de l'étranger/PIB

Source: CNUCED, *World Investment Report 2012*.

TENDANCES RÉCENTES PAR RÉGION

L'IED vers l'Afrique continue de diminuer, mais les perspectives s'améliorent

Les flux d'IED vers l'ensemble de l'Afrique, d'un montant de 42,7 milliards de dollars, sont en recul pour la troisième année consécutive. Ce repli des flux d'IED vers le continent en 2011 doit beaucoup cependant à la baisse constatée en Afrique du Nord; en particulier, les flux vers l'Égypte et la Libye, qui étaient des bénéficiaires importants de l'IED, se sont arrêtés en raison de leur situation prolongée d'instabilité politique. À l'inverse, les flux vers l'Afrique subsaharienne se sont redressés, passant de 29 milliards de dollars en 2010 à 37 milliards de dollars en 2011, soit un niveau comparable au pic atteint en 2008. Un rebond de l'IED vers l'Afrique du Sud a accentué la reprise. La poursuite de la hausse des prix des produits de base et une conjoncture économique relativement favorable en ce qui concerne l'Afrique subsaharienne sont quelques-uns des facteurs qui ont contribué à ce redressement. Outre les mouvements habituels d'IED vers les industries extractives, l'apparition d'une classe moyenne favorise la croissance de l'IED dans des secteurs de services tels que la banque, le commerce de détail et les télécommunications, comme en témoigne l'accroissement de la part de l'IED dans les services en 2011.

La diminution globale de l'IED à destination de l'Afrique s'explique principalement par une réduction des flux en provenance des pays développés, qui entraîne une augmentation de la part des pays en développement dans l'investissement direct en provenance de l'étranger sur le continent (celle-ci passant de 45 % en 2010 à 53 % en 2011 pour les projets d'investissement de création).

L'Asie du Sud-Est rattrape l'Asie du Sud

Dans les pays en développement de l'Asie de l'Est et de l'Asie du Sud-Est, les entrées d'IED ont atteint de nouveaux records, les entrées totales se chiffrant à 336 milliards de dollars, soit 22 % des entrées mondiales. L'Asie du Sud-Est, où les entrées ont totalisé 117 milliards de dollars, en hausse

de 26 %, continue à enregistrer une croissance de son IED plus rapide que l'Asie de l'Est, même si celle-ci est restée dominante avec 219 milliards de dollars (+9 %). Quatre pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) – Brunéi Darussalam, Indonésie, Malaisie et Singapour – ont enregistré une très forte hausse.

Les flux d'IED vers la Chine ont également atteint un niveau record de 124 milliards de dollars, et les flux vers le secteur des services ont dépassé pour la première fois ceux à destination des industries manufacturières. La Chine est restée la destination privilégiée des investisseurs pour l'IED, d'après l'enquête WIPS de la CNUCED, mais les classements de pays de l'Asie du Sud-Est comme l'Indonésie et la Thaïlande ont nettement progressé. Dans l'ensemble, les salaires et les coûts de production continuant d'augmenter en Chine, la compétitivité relative des pays de l'ASEAN dans les industries manufacturières s'accroît.

Les sorties d'IED de l'Asie de l'Est ont chuté de 9 % à 180 milliards de dollars, tandis que celles de l'Asie du Sud-Est, en hausse de 36 %, atteignaient 60 milliards de dollars. Celles de la Chine ont diminué de 5 %, et celles de Hong Kong (Chine) de 15 %. Les flux en provenance de Singapour, à l'inverse, ont enregistré une hausse de 19 %, ceux provenant d'Indonésie et de Thaïlande s'inscrivant en très forte hausse.

L'augmentation des fusions-acquisitions dans les industries extractives stimule l'IED en Asie du Sud

En Asie du Sud, les entrées d'IED se sont redressées après un recul en 2009-2010, atteignant 39 milliards de dollars, principalement en raison des entrées plus importantes en Inde, qui ont représenté plus des quatre cinquièmes des IED dans la région. Les ventes par fusions-acquisitions internationales ont bondi à 9 milliards de dollars dans le secteur des industries extractives, mais ont reculé de près des deux tiers dans le secteur manufacturier, et sont restés très inférieures aux montants annuels observés de 2006 à 2009 dans le secteur des services.

Les pays de la région sont aux prises avec un certain nombre de difficultés, notamment des risques politiques et des obstacles à l'investissement, qui devront être surmontées afin de pouvoir créer un cadre favorable à

l'investissement. Néanmoins, des évolutions récentes comme l'amélioration des relations entre l'Inde et le Pakistan ont ouvert de nouvelles possibilités.

Les sorties d'IED de l'Inde, en hausse de 12 %, ont atteint 15 milliards de dollars. Une diminution des fusions-acquisitions internationales dans les trois grands secteurs économiques a été compensée par une augmentation des projets d'investissement de création à l'étranger, en particulier dans les industries extractives, les métaux et produits métalliques et les services aux entreprises.

Les crises régionales et mondiales continuent de peser sur l'IED en Asie occidentale

Le montant des entrées d'IED en Asie occidentale a diminué en 2011 pour la troisième année consécutive (49 milliards de dollars). Les flux vers les pays membres du Conseil de coopération du Golfe ont encore pâti des effets de l'annulation de projets d'investissement importants, en particulier dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, dans un contexte d'assèchement du financement de projets à la suite de la crise financière mondiale, encore aggravé par l'instabilité dans la région en 2011. Pour les pays non membres du Conseil de coopération du Golfe, l'accroissement des flux d'IED a été inégal. En Turquie, ils ont été tirés par les ventes par fusions-acquisitions internationales, dont le montant a plus que triplé. La propagation des tensions politiques et sociales a pesé directement et indirectement sur les flux d'IED vers les autres pays de la région.

Les sorties d'IED ont repris en 2011 après avoir atteint leur plus bas niveau depuis cinq ans en 2010, signe d'un retour des investisseurs de la région aux acquisitions à l'étranger (après une période de désinvestissements). Le principal moteur de la reprise a été une augmentation des projets d'investissement de création à l'étranger dans le secteur manufacturier.

Amérique latine et Caraïbes: vers une politique industrielle

Les flux d'IED vers l'Amérique latine et les Caraïbes ont atteint 217 milliards de dollars, en hausse de 16 %, principalement sous l'effet des flux plus importants vers l'Amérique du Sud (+34 %). Les entrées d'IED en Amérique centrale et aux Caraïbes, non compris les centres financiers extraterritoriaux, ont augmenté

de 4 %, tandis que les flux vers les centres financiers extraterritoriaux ont baissé de 4 %. La forte croissance de l'IED en Amérique du Sud s'explique principalement par le développement de ses marchés de consommation, ses taux de croissance économique élevés et ses richesses naturelles.

Les sorties d'IED de la région sont devenues irrégulières depuis le début de la crise financière mondiale. Elles ont diminué de 17 % en 2011, après avoir augmenté de 121 % en 2010, et diminué de 44 % en 2009. Cette irrégularité s'explique par l'importance croissante de flux qui ne sont pas nécessairement liés à des investissements dans des activités productives à l'étranger, comme le montrent la part élevée des centres financiers extraterritoriaux dans l'IED total de la région et le rapatriement croissant de prêts interentreprises par les investisseurs brésiliens à l'étranger (21 milliards de dollars en 2011).

On observe actuellement dans certains pays de la région une évolution vers une plus grande utilisation de la politique industrielle, notamment de diverses mesures visant à renforcer les capacités productives et à dynamiser le secteur manufacturier. Des obstacles tarifaires renforcés, l'application de critères plus stricts en matière de licences et une préférence accrue donnée aux produits nationaux dans le cadre des marchés publics comptent parmi ces mesures. Ce type de politique peut favoriser les «stratégies de contournement» de la part des acteurs de l'IED dans la région et semble avoir eu un effet sur les projets d'investissement des entreprises. Des STN des secteurs de l'automobile, de l'informatique et des machines agricoles ont annoncé des projets d'investissement dans la région. Ces investissements sont le fait d'investisseurs traditionnels européens et nord-américains dans la région, ainsi que de STN de pays en développement et du Japon.

Les perspectives des pays en transition en matière d'IED sont favorisées par l'accession de la Fédération de Russie à l'OMC

Dans les pays en transition de l'Europe du Sud-Est, de la Communauté d'États indépendants (CEI) et en Géorgie, l'IED a regagné une partie du terrain perdu après deux années de stagnation des flux, atteignant 92 milliards de dollars, en grande partie à la suite de fusions-acquisitions internationales. En Europe du Sud-Est, l'IED a augmenté dans le secteur manufacturier, porté

par des coûts de production compétitifs et l'accès aux marchés des pays de l'UE. Dans la CEI, les économies axées sur les ressources naturelles ont bénéficié d'apports soutenus d'IED attirés par ces ressources. La Fédération de Russie a continué d'absorber la plus grande part des entrées d'IED dans la région, avec des flux en hausse enregistrant le troisième meilleur résultat jamais atteint. Les pays développés, principalement les pays de l'UE, sont restés la première source d'IED, disposant de la plus grosse part des projets (y compris les fusions-acquisitions internationales et les investissements de création), même si les projets d'investisseurs de pays en développement et de pays en transition ont gagné du terrain.

Le secteur des services ne joue encore qu'un rôle limité dans l'investissement direct en provenance de l'étranger dans la région, mais son importance pourrait croître avec l'accession de la Fédération de Russie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En accédant à l'OMC, le pays s'est engagé à réduire les restrictions à l'investissement étranger dans un certain nombre de secteurs de services (dont la banque, l'assurance, les services aux entreprises, les télécommunications et la distribution). L'accession à l'OMC pourrait aussi rehausser la confiance des investisseurs étrangers et améliorer le cadre général de l'investissement.

La CNUCED s'attend que les flux d'IED vers les pays en transition continuent de croître en raison d'un climat plus favorable aux investisseurs, de l'accession de la Fédération de Russie à l'OMC et de nouveaux programmes de privatisation dans les industries extractives, les services de distribution, la banque et les télécommunications.

Pays développés: signes de ralentissement en 2012

Les flux vers les pays développés, qui sont repartis en 2009, ont accéléré leur redressement en 2011 pour atteindre 748 milliards de dollars, en hausse de 21 % par rapport à l'année précédente. La reprise depuis 2010 n'a représenté cependant qu'un cinquième du terrain cédé pendant la crise financière de 2008-2009. Les entrées n'ont atteint que 77 % du niveau moyen sur trois ans antérieur à la crise (2005-2007). Les entrées en Europe, qui avaient diminué jusqu'à 2010, se sont redressées tandis que la reprise solide des flux vers les États-Unis s'est poursuivie. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont

attiré des volumes importants. Le Japon a connu un désinvestissement net pour la deuxième année consécutive.

Les pays développés riches en ressources naturelles, notamment l'Australie, le Canada et les États-Unis, ont attiré des IED dans le pétrole et le gaz, en particulier pour les nouveaux combustibles fossiles, et pour des minéraux comme le charbon, le cuivre et le minerai de fer. Les institutions financières ont continué de céder des actifs à l'étranger pour rembourser les aides d'État perçues pendant la crise financière et pour renforcer leurs fonds propres conformément aux règles de Bâle III.

Le redressement de l'IED dans les pays développés sera mis à rude épreuve en 2012 par la crise de la zone euro et la fragilité apparente de la reprise dans la plupart des grandes économies. Il ressort des données concernant les fusions-acquisitions que les acquisitions internationales d'entreprises dans les pays développés au cours du premier trimestre 2012 étaient en baisse de 45 % par rapport à la même période en 2011. Les données concernant les annonces de projets d'investissement de création indiquent la même tendance (diminution de 24 %). D'après les projections de la CNUCED pour 2012, les flux devraient se maintenir en Amérique du Nord et parvenir à une légère hausse en Europe, mais le risque d'une dégradation de la situation est significatif.

Les PMA en situation de récession d'IED pour la troisième année consécutive

Dans les PMA, des désinvestissements importants et le remboursement de prêts interentreprises par des investisseurs dans un pays en particulier, l'Angola, ont ramené le total des entrées pour la catégorie à son plus bas niveau en cinq ans, soit 15 milliards de dollars. Surtout, les investissements de création ont reculé pour l'ensemble de ce groupe de pays, et les projets d'IED de grande ampleur sont restés concentrés dans un petit nombre de PMA riches en ressources naturelles.

Les investissements dans les activités extractives et le pétrole sont restés la forme dominante d'IED dans les PMA, bien que les investissements dans le secteur des services soient en progrès, en particulier dans les services de distribution, le transport et l'entreposage, et les télécommunications. La

moitié environ des investissements de création a été le fait d'autres pays en développement, encore que ni la part ni la valeur des investissements en provenance de ces pays et des pays en transition n'aient retrouvé les niveaux de 2008-2009. L'Inde est restée l'investisseur le plus important dans les PMA parmi les pays en développement et les pays en transition, suivie de la Chine et de l'Afrique du Sud.

Dans les pays en développement sans littoral, l'IED a atteint le montant record de 34,8 milliards de dollars. Le Kazakhstan est resté l'élément moteur en ce qui concerne les entrées d'IED. En Mongolie, ces entrées ont plus que doublé en raison de grands projets dans les industries extractives. La plupart des flux en provenance de l'étranger ont continué de constituer des investissements de création dans les industries extractives et le pétrole. La part des investissements en provenance de pays en transition a fortement augmenté en raison d'un seul grand projet d'investissement de la Fédération de Russie en Ouzbékistan. Associée à celle des pays en développement, la part de ces pays dans des projets d'investissement de création a atteint 60 % en 2011.

Dans les petits États insulaires en développement, les flux d'IED ont chuté pour la troisième année consécutive, tombant à leur plus bas niveau depuis six ans (4,1 milliards de dollars). La répartition des flux vers ces pays a continué de privilégier fortement les pays à fiscalité favorable, le plus gros allant à trois pays (Bahamas, Trinité-et-Tobago et Barbade). En l'absence de mégatransactions dans les industries extractives et le pétrole, la valeur totale des ventes par fusions-acquisitions internationales a diminué sensiblement dans les petits États insulaires en développement en 2011. À l'inverse, le total des investissements de création a atteint un niveau record, l'Afrique du Sud devenant la première source de ce type d'investissement. Les pays en développement et les pays en transition ont été à l'origine des trois quarts des projets d'investissement de création.

TENDANCES DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Politiques nationales: les efforts de promotion de l'investissement s'intensifient en période de crise

Face aux incertitudes économiques, aux turbulences financières et aux pannes de croissance persistantes, les pays du monde entier ont continué de libéraliser et de promouvoir l'investissement étranger pour tenter de soutenir la croissance économique et le développement, cependant que les activités de réglementation de l'IED se poursuivaient.

Les mesures relatives à l'investissement prises en 2011 ont été généralement favorables aux investisseurs étrangers. Par rapport à 2010, le pourcentage de mesures plus restrictives a sensiblement reculé, passant d'environ 32 % à 22 % (tableau 5). Il serait néanmoins prématuré de voir dans cette baisse le signe d'un renversement de la tendance observée ces dernières années vers un environnement plus contraignant – d'autant que les mesures restrictives de 2011 s'ajoutent à celles des années précédentes. Les mesures imposant de nouvelles restrictions ou de nouvelles règles ont été assez également réparties entre pays en développement, pays en transition et pays développés.

Les initiatives de libéralisation et de promotion de l'investissement tendent à être plus sectorielles et visent plus particulièrement certains secteurs de

Tableau 5. Évolution des réglementations nationales, 2000-2011
(Nombre de mesures)

Indicateur	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de pays ayant adopté des changements	45	51	43	59	80	77	74	49	41	45	57	44
Nombre de modifications réglementaires	**81**	**97**	**94**	**126**	**166**	**145**	**132**	**80**	**69**	**89**	**112**	**67**
Plus favorables à l'investissement	75	85	79	114	144	119	107	59	51	61	75	52
Moins favorables à l'investissement	5	2	12	12	20	25	25	19	16	24	36	15
Neutres/indéterminées	1	10	3	0	2	1	0	2	2	4	1	0

Source: CNUCED, *World Investment Report 2012*.

services (production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau; transports et communication, par exemple). Plusieurs pays ont poursuivi des politiques de privatisation. Parmi les autres mesures importantes, on peut citer la simplification des procédures d'admission des investissements étrangers.

Comme les années précédentes, l'industrie extractive a été la principale exception, se voyant appliquer des mesures moins favorables. Le secteur agroalimentaire et les services financiers ont fait l'objet d'un traitement assez similaire.

La réglementation publique s'est alourdie principalement de deux manières: i) les règles d'admission des IED ont été renforcées par la mise en place de nouveaux obstacles ou par le durcissement des procédures de sélection (par exemple dans les secteurs agricole et pharmaceutique); et ii) la réglementation a été renforcée dans l'industrie extractive, notamment en ce qui concerne la nationalisation, l'expropriation ou la cession d'actifs ainsi que le relèvement des taux d'imposition sur les sociétés et des redevances d'exploitation et la renégociation des contrats. Ces mesures ont été motivées en partie par des considérations de politique industrielle.

En 2011-2012, plusieurs pays ont adopté une approche plus restrictive à l'égard des investissements directs à l'étranger. Face à la forte montée du chômage, les craintes augmentent de voir ces sorties d'IED contribuer aux délocalisations et à l'affaiblissement de l'outil industriel national. La stabilité des taux de change et le redressement de la balance des paiements figurent également parmi les objectifs recherchés. Au nombre des mesures qui ont été prises figurent les restrictions imposées sur les investissements directs à l'étranger et les mesures d'incitation en faveur de leur rapatriement.

AII: le régionalisme a le vent en poupe

À la fin de 2011, l'univers des AII comptait 3 164 accords, dont 2 833 accords bilatéraux d'investissement (ABI) et 331 «autres AII», principalement des accords de libre-échange (ALE) contenant des dispositions relatives à l'investissement, des accords de partenariat économique et des accords régionaux (le *World Investment Report 2012* ne classe plus les accords de double imposition parmi les AII). Avec un total de 47 AII signés en 2011 (33 ABI et 14 autres AII) contre 69 en 2010, les accords d'investissement

Figure 5. Évolution des ABI et d'autres AII, 1980-2011
(Nombre)

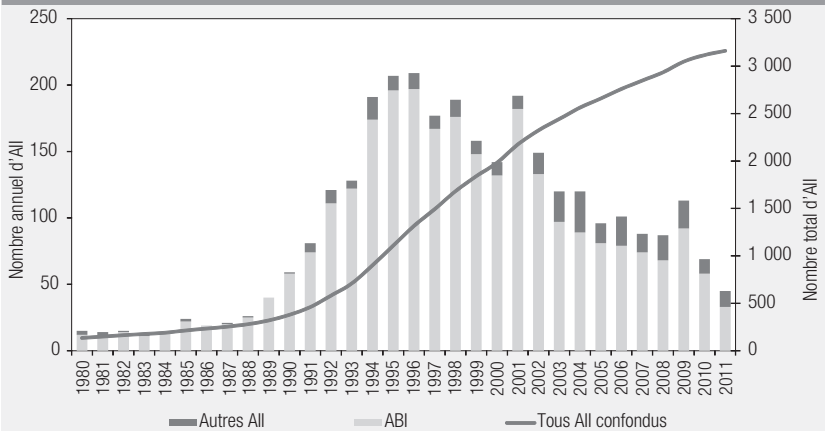

Source: CNUCED, *World Investment Report 2012*.

classiques ont continué de perdre du terrain (fig. 5). À cela, il y a peut-être plusieurs explications, dont i) la montée en puissance progressive des accords régionaux, et ii) le fait que les AII sont de plus en plus controversés et politiquement sensibles.

En nombre, les accords bilatéraux conservent leur prééminence, mais le régionalisme gagne en importance économique. Le poids et l'impact économique grandissants des accords régionaux sont mis en évidence par les négociations sur l'investissement en cours dans le cadre de l'Accord de partenariat transpacifique; l'accord trilatéral d'investissement conclu en 2012 entre la Chine, le Japon et la République de Corée; l'accord de libre-échange Mexique-Amérique centrale qui comporte un chapitre sur l'investissement; le fait qu'au niveau de l'UE, ce soit à présent la Commission européenne qui négocie les accords d'investissement au nom de tous les États membres de l'UE; et les développements au sein de l'ASEAN.

Dans la plupart des cas, les accords régionaux sont des ALE. En traitant globalement les aspects commerciaux et les aspects liés à l'investissement de l'activité économique internationale, ces accords qui ont une plus large portée sont souvent mieux adaptés à la réalité économique contemporaine,

où le commerce international et l'investissement international sont de plus en plus étroitement liés (voir *World Investment Report 2011*). Si cette évolution peut favoriser le regroupement et l'harmonisation des règles relatives à l'investissement et constituer un pas de plus vers le multilatéralisme, où les nouveaux accords ne rendent pas forcément caducs les anciens, elle peut aussi avoir l'effet inverse et, au lieu de contribuer à la simplification et à une plus grande cohérence des règles, conduire à une superposition des accords susceptible de rendre le réseau d'AII encore plus complexe et plus prédisposé aux chevauchements et aux incohérences.

Le développement durable, un objectif de plus en plus reconnu

Si certains AII conclus en 2011 s'en tiennent au modèle classique dont le seul objectif est la protection de l'investissement, d'autres comportent des nouveautés. C'est ainsi que certains d'entre eux contiennent des dispositions visant à garantir que l'accord, loin de faire obstacle aux stratégies de développement durable centrées sur la contribution environnementale et sociale de l'investissement, concoure à leur réalisation.

D'autres faits récents témoignent également de l'attention accrue portée au développement durable. Par exemple, la révision (2012) de l'ABI type des États-Unis; la Déclaration commune (2012) publiée par l'Union européenne et les États-Unis, sous les auspices du Conseil économique transatlantique; et les travaux réalisés par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour l'élaboration d'un ABI type.

Enfin, cet intérêt accru pour le développement durable s'est aussi manifesté dans d'autres initiatives internationales concernant les politiques d'investissement, notamment l'adoption des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (2011) et les activités menées pour y donner suite; l'application des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture élaborés par la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque mondiale et le Fonds international de développement agricole (FIDA); la révision (2011) des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (1976); la révision (2012) du Guide de la Chambre

de commerce internationale pour les investissements internationaux (1972); le Mandat de Doha adopté lors de la treizième Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (2012); et la Conférence Rio+20 (2012).

Réforme du système de règlement des différends entre investisseurs et États: encore beaucoup à faire

En 2011, le nombre de différends connus entre investisseurs et États a augmenté, 46 nouvelles plaintes au moins ayant été déposées, un record pour les actions intentées au titre d'un AII en une année. Dans certaines affaires récentes, les investisseurs ont contesté des politiques publiques de base qui, selon leurs allégations, avaient porté préjudice à leurs perspectives commerciales.

Certains États affichent leurs préoccupations à l'égard de l'actuel système de règlement des différends entre investisseurs et États (déclaration de politique commerciale de l'Australie annonçant la suppression des clauses relatives au système de règlement des différends entre investisseurs et États dans les futurs AII; récente notification de la République bolivarienne du Venezuela annonçant son retrait de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États). Ces préoccupations résultent notamment des défauts qui sont prêtés au système (par exemple, interprétation large ou contradictoire de dispositions clefs d'AII par les tribunaux arbitraux, procédures inadaptées d'exécution et d'annulation, doutes quant aux qualifications des arbitres, manque de transparence et coût élevé de la procédure, et relation entre le système de règlement des différends États-investisseurs et les procédures entre États) et plus largement du débat sur son utilité et sa légitimité.

Pour remédier aux faiblesses dont il est fait état, des propositions de réforme se font jour. Elles visent à freiner l'augmentation du nombre d'affaires, à donner plus de légitimité et de transparence aux procédures, à traiter le problème de l'interprétation contradictoire de dispositions clefs des AII et de l'interprétation contestable des textes, à renforcer l'impartialité et la qualité des arbitres, à réduire la durée et le coût des procédures, à aider les pays

en développement à régler les différends entre investisseurs et États, et à répondre aux préoccupations générales sur le fonctionnement du système.

Alors que certains pays ont déjà incorporé des modifications dans leurs AII, beaucoup d'autres n'ont rien changé. Une évaluation systématique des réformes possibles et de leur faisabilité, de leur efficacité potentielle et des modalités d'application (par exemple au niveau des AII, des règles ou des institutions arbitrales) reste à faire. Un dialogue multilatéral sur le système de règlement des différends entre investisseurs et États pourrait contribuer à faire naître un consensus sur le scénario de réforme préférentiel et sur les moyens de le mettre en œuvre.

Aider les fournisseurs à respecter les normes de RSE

Depuis le début des années 2000, on observe une prolifération des codes RSE – internes aux STN et sectoriels – dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Il est aujourd'hui courant, dans de nombreux secteurs, que les STN imposent à leurs fournisseurs des codes de conduite énonçant les normes sociales et environnementales applicables tout au long de leur chaîne d'approvisionnement au niveau mondial. À cela il faut ajouter que les codes et les normes de RSE ainsi que leur application deviennent de plus en plus complexes.

Le respect des codes RSE dans les chaînes mondiales d'approvisionnement augure de progrès dans le domaine de la promotion du développement durable et équitable dans les pays d'accueil, du transfert des connaissances nécessaires pour résoudre les problèmes sociaux et environnementaux critiques et de l'ouverture de nouveaux débouchés pour les fournisseurs locaux qui s'y conforment. Cela étant, le respect de ces codes pose aussi des problèmes considérables à beaucoup de fournisseurs, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME) des pays en développement, par exemple, application de normes internationales plus strictes que les règlements et les pratiques en vigueur dans le pays d'accueil; prescriptions divergentes, voire contradictoires, imposées par différentes STN; capacités insuffisantes des fournisseurs qui ont des difficultés à respecter les normes internationales dans leur activité quotidienne et les obligations en matière d'information et à satisfaire aux nombreuses inspections d'usines; préoccupations liées

aux consommateurs et à la société civile; risque de perte de compétitivité pour les PME qui assument le coût de l'application des normes de RSE par rapport aux PME qui ne le font pas.

Relever ces défis exigera un renforcement des compétences entrepreneuriales et des compétences de gestion. Les gouvernements ainsi que les STN peuvent aider les fournisseurs nationaux, en particulier les PME, dans ce domaine en mettant en place des programmes adaptés et en renforçant les institutions nationales qui encouragent le respect de la législation du travail et de la législation environnementale. Les responsables politiques peuvent aussi venir en aide aux fournisseurs nationaux en travaillant en concertation avec les STN pour harmoniser les normes sectorielles et simplifier les procédures de mise en conformité.

UN CADRE DE POLITIQUE DE L'INVESTISSEMENT POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE – PROPOSITION DE LA CNUCED

Une nouvelle génération de politiques d'investissement

Les politiques d'investissement international sont élaborées dans un contexte politique et économique mondial et régional qui a été traversé, ces dernières années, par une série de crises financières, alimentaires et environnementales et qui est en butte aux déséquilibres mondiaux et à des défis sociaux persistants, en particulier en ce qui concerne l'atténuation de la pauvreté. Ces crises et ces défis ont des répercussions profondes sur la manière dont ces politiques sont élaborées au niveau mondial. Premièrement, les crises actuelles ont accentué le poids économique des pays émergents, aux dépens des pays en développement, accélérant un mouvement de long terme. Deuxièmement, la crise financière en particulier a renforcé le rôle des gouvernements dans l'économie, aussi bien dans le monde développé que dans le monde en développement. Troisièmement, la nature des problèmes, qu'aucun pays ne peut résoudre seul, rend impérative une meilleure coordination internationale. Et quatrièmement, le contexte politique et économique mondial et les défis qui doivent être relevés – au premier rang desquels les défis sociaux et environnementaux – incitent les responsables politiques à réfléchir à un nouveau modèle de développement où le développement équitable et durable et la croissance économique seront des objectifs d'importance égale. À une époque marquée par des crises aussi persistantes et des défis sociaux et environnementaux aussi urgents, mobiliser l'investissement et faire en sorte qu'il contribue aux objectifs du développement durable est une priorité pour tous les pays.

Dans ce contexte, on voit se profiler une nouvelle génération de politiques relatives aux investissements étrangers, les gouvernements adoptant une optique de développement plus large mais aussi plus complexe tout en s'attachant à créer ou à préserver un climat général favorable à l'investissement.

Cette nouvelle génération de politiques est en gestation depuis quelque temps déjà et reflète la double orientation suivie ces dernières années – avec les démarches simultanées pour d'une part accroître la libéralisation des régimes d'investissement et la promotion de l'investissement étranger et d'autre part réglementer cet investissement afin de le mettre au service des objectifs de politique publique. On reconnaît ainsi que la libéralisation, pour contribuer au développement durable, doit être accompagnée – si ce n'est précédée – par l'établissement de cadres réglementaires et institutionnels en bonne et due forme.

Les politiques d'investissement de «nouvelle génération» placent la croissance équitable et le développement durable au cœur des efforts déployés pour attirer l'investissement et le mettre à profit. Bien qu'en soi ces notions ne soient pas nouvelles, elles n'ont pas encore été systématiquement intégrées dans les politiques classiques. Les politiques de «nouvelle génération» cherchent à réaliser le développement durable en mettant en place des mesures et des mécanismes concrets aux niveaux national et international ainsi qu'aux niveaux de l'élaboration et de l'application des politiques.

En bref, les politiques d'investissement de «nouvelle génération» s'efforcent:

- De créer des synergies avec des objectifs de développement économique ou des politiques industrielles plus larges et faire *partie intégrante des stratégies de développement*;
- D'encourager les *comportements responsables chez les investisseurs* et intégrer les principes de la RSE;
- De garantir leur efficacité à travers leur conception et leur application et à travers l'environnement institutionnel dans lequel elles opèrent.

Les nouveaux objectifs

Ces trois lignes forces des politiques relatives aux investissements étrangers de «nouvelle génération» créent un certain nombre d'exigences pour les politiques d'investissement aux niveaux national et international (tableaux 6 et 7).

Tableau 6. Politiques d'investissement: objectifs nationaux

Intégrer la politique d'investissement dans la stratégie de développement	• Orienter l'investissement vers les secteurs clefs pour renforcer les capacités productives et la compétitivité internationale • Assurer la cohérence avec l'ensemble des politiques axées sur des objectifs de développement
Incorporer les objectifs de développement durable dans la politique d'investissement	• Faire en sorte que l'investissement ait un maximum d'effets positifs et un minimum d'effets négatifs • Encourager les comportements responsables chez les investisseurs
Veiller à la pertinence et à l'efficacité de la politique d'investissement	• Renforcer les institutions chargées d'appliquer la politique d'investissement • Mesurer les incidences de l'investissement sur le développement durable

Source: CNUCED, *World Investment Report 2012*.

Tableau 7. Politiques d'investissement: objectifs internationaux

Renforcer la contribution des AII au développement	• Préserver la marge d'action nécessaire à la mise en place d'un développement durable • Rendre les dispositions relatives à la promotion de l'investissement plus concrètes et plus conformes aux objectifs de développement durable
Établir le juste équilibre entre les droits et les obligations des États et des investisseurs	• Énoncer les responsabilités des investisseurs dans les AII • S'inspirer des principes de RSE
Gérer la complexité systémique du régime des AII	• Régler les problèmes liés aux lacunes, aux chevauchements et aux incohérences dans le champ d'application et le contenu des AII ainsi que les problèmes institutionnels et les problèmes liés au règlement des différends • Veiller à l'efficacité de l'interaction et à la cohérence avec les autres politiques publiques (changements climatiques, travail, etc.) et les autres systèmes publics (commercial, financier, etc.)

Source: CNUCED, *World Investment Report 2012*.

Le Cadre de la politique d'investissement pour un développement durable

Pour répondre à ces exigences, la CNUCED a élaboré un instrument complet, le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable (CPIDD) qui est constitué i) d'un ensemble de principes fondamentaux pour l'élaboration des politiques relatives aux investissements étrangers, ii) de lignes directrices relatives aux politiques nationales d'investissement, et iii) d'options pour la conception et l'utilisation des AII (fig. 6).

Le CPIDD a été conçu par la CNUCED pour fournir des orientations concernant les politiques d'investissement international, notamment l'IED, même si bon nombre des lignes directrices figurant dans la partie sur les politiques nationales d'investissement pourraient aussi s'appliquer à l'investissement intérieur. Sont prises en compte les mesures relatives à l'établissement, au traitement et à la promotion de l'investissement; mais pour être exhaustif, il a fallu aller au-delà des seules politiques d'investissement pour s'intéresser

Figure 6. Structure et contenu du CPIDD

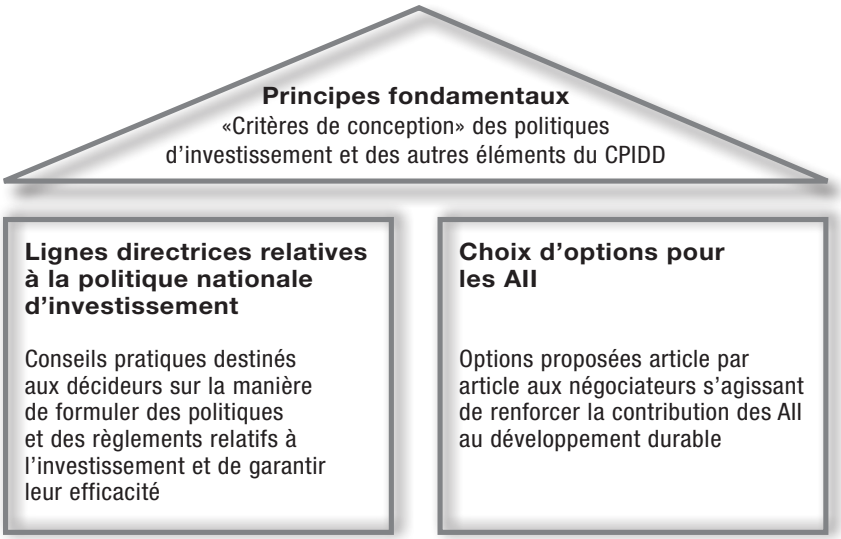

Source: CNUCED, *World Investment Report 2012*.

aussi aux autres domaines d'action où l'investissement joue un rôle. Les politiques d'investissement visées concernent à la fois l'investissement national et l'investissement international car la cohérence entre les deux niveaux est essentielle. Le CPIDD met l'accent sur l'investissement direct productif; les investissements de portefeuille ne sont pas pris en considération dans le contexte des AII, sauf indication expresse en ce sens.

Si un certain nombre d'instruments internationaux existants offrent déjà des orientations aux responsables de l'élaboration des politiques d'investissement, le CPIDD de la CNUCED s'en distingue à plusieurs égards. Premièrement, il est conçu pour être un instrument complet, traitant de tous les aspects de l'élaboration des politiques aux niveaux national et international. Deuxièmement, il met l'accent sur le lien entre investissement étranger et développement durable, prônant une approche équilibrée entre, d'une part, les objectifs de croissance purement économiques visés par la libéralisation et la promotion de l'investissement et, d'autre part, la nécessité de protéger les citoyens et l'environnement. Troisièmement, il souligne l'intérêt qu'il y a pour les pays en développement d'élaborer des politiques d'investissement. Quatrièmement, il ne s'agit ni d'un texte juridiquement contraignant ni d'un engagement volontaire entre États mais de conseils spécialisés d'une organisation internationale que les décideurs sont libres d'«adapter et adopter» selon les besoins, sachant qu'il n'est pas possible dans un tel document d'aborder les problèmes particuliers de chaque pays en matière de politique d'investissement.

Les principes fondamentaux du CPIDD: «critères de conception»

Les principes fondamentaux pour l'élaboration de politiques d'investissement (ci-après «principes fondamentaux») se veulent un guide à l'intention de ceux qui formulent ces politiques aux niveaux national et international. À cette fin, ils transposent les enjeux en «critères de conception» (tableau 8). D'une manière générale, le but est d'intégrer le développement durable dès l'étape de la formulation, tout en posant les principes de base qui garantissent une politique d'investissement centrée sur un développement de qualité, ce dans une démarche équilibrée.

Tableau 8. Principes fondamentaux de l'élaboration des politiques d'investissement pour un développement durable

Domaine	Principes fondamentaux
1 **Investissement pour le développement durable**	• L'objectif fondamental de la politique d'investissement est de promouvoir l'investissement pour une croissance équitable et un développement durable.
2 **Cohérence des politiques**	• Les politiques d'investissement devraient être enracinées dans la stratégie de développement du pays. Toutes les mesures qui ont des incidences sur l'investissement devraient être cohérentes et synergiques aux niveaux national et international.
3 **Gouvernance et institutions publiques**	• Les politiques d'investissement devraient être élaborées avec la participation de tous les acteurs intéressés et s'inscrire dans un cadre institutionnel fondé sur le respect de la légalité et régi par des normes de gouvernance publique rigoureuses, qui garantissent aux investisseurs des procédures prévisibles, efficaces et transparentes.
4 **Processus dynamique**	• Les politiques d'investissement devraient être régulièrement réévaluées pour déterminer leur efficacité, leur utilité et leur pertinence au regard de l'évolution de la dynamique du développement.
5 **Juste équilibre entre droits et obligations**	• Les droits et les obligations des États et des investisseurs énoncés dans les politiques d'investissement devraient être équilibrés dans l'intérêt du développement pour tous.
6 **Droit de réglementer**	• Chaque État a le droit souverain de fixer des conditions d'entrée et d'activité pour les investissements étrangers, sous réserve de ses engagements internationaux, dans l'intérêt général et afin de minimiser les effets négatifs potentiels.
7 **Ouverture à l'investissement**	• En fonction de la stratégie de développement, la politique d'investissement devrait établir des conditions d'entrée ouvertes, stables et prévisibles.
8 **Protection et traitement de l'investissement**	• Les politiques d'investissement devraient fournir une protection adéquate aux investisseurs établis. Le traitement des investisseurs établis devrait être non discriminatoire.
9 **Promotion et facilitation de l'investissement**	• Les mesures de promotion et de facilitation de l'investissement devraient être alignées sur les objectifs de développement durable et conçues pour minimiser le risque d'une «course» aux investissements potentiellement dommageable.
10 **Gouvernance et responsabilité des entreprises**	• Les politiques d'investissement devraient promouvoir et faciliter l'adoption et le respect des meilleures pratiques internationales en matière de RSE et de gouvernance d'entreprises.
11 **Coopération internationale**	• La communauté internationale devrait coopérer au traitement des problèmes communs en matière de politiques d'investissement au service du développement, en particulier dans les pays les moins avancés. Des efforts collectifs devraient aussi être déployés pour éviter que l'investissement fasse l'objet de mesures protectionnistes.

Source: CNUCED, *World Investment Report 2012*.

Les principes fondamentaux ne sont pas à proprement parler un ensemble de règles; ils font partie intégrante du CPIDD qui les transforme, ensemble et un par un, en conseils pratiques à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques nationales d'investissement et en options à l'intention des négociateurs d'AII. Ils ne concordent donc pas toujours avec la structure classique des cadres nationaux d'investissement ou des AII. Ils sont sous-tendus par le concept du développement durable et devraient être lus comme un tout car l'interaction entre eux est essentielle à l'approche équilibrée du CPIDD.

Les principes fondamentaux s'inspirent de diverses sources de droit et de politique internationaux. Ils peuvent ainsi être rattachés à tout un corpus de règles de droit, de traités et de déclarations internationaux, dont la Charte des Nations Unies, les objectifs du Millénaire pour le développement, le «Consensus de Monterrey», le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et le Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA. Il est important de noter qu'à la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en 2012, le rôle de l'IED dans le processus de développement a été reconnu et que les pays ont été invités à élaborer des politiques qui renforcent la participation de l'investissement étranger au développement durable et à la croissance équitable, tout en soulignant l'importance d'instaurer un climat stable, prévisible et favorable à l'investissement.

Des principes fondamentaux aux lignes directrices relatives aux politiques nationales

Les lignes directrices du CPIDD concernant les politiques nationales d'investissement (ci-après «lignes directrices») sont une transposition concrète et détaillée des principes fondamentaux de l'élaboration des politiques d'investissement et ont pour but d'aider les décideurs à répondre aux nouveaux objectifs nationaux (voir les objectifs au tableau 6). Le tableau 9 donne un aperçu de quelques points qui devraient y être abordés, en mettant l'accent sur la contribution des politiques nationales d'investissement au développement durable.

Les éléments concernant le développement durable figurant dans les lignes directrices supposent que les gouvernements aient la marge d'action

Tableau 9. Le développement durable dans les Lignes directrices relatives aux politiques nationales d'investissement

Objectifs	Lignes directrices relatives aux politiques nationales d'investissement – Quelques points
Intégrer la politique d'investissement dans la stratégie de développement	• Section (sect. 1) dédiée aux *priorités stratégiques d'investissement* et à la *cohérence* de la politique d'investissement en matière de *renforcement des capacités productives*, comprenant des sous-sections sur l'investissement et: - La mise en valeur des ressources humaines - Les infrastructures (y compris une partie sur les partenariats publics-privés) - La diffusion des technologies - Le développement des entreprises (y compris la promotion des relations interentreprises) • Attention portée aux différentes options possibles pour assurer la *protection des secteurs sensibles* (sous-section 2.1) • Sections sur d'autres domaines d'action contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable afin de garantir la *cohérence* avec la politique d'investissement (sect. 3)
Incorporer les objectifs de développement durable dans la politique d'investissement	• Lignes directrices spécifiques sur la conception de politiques et de règlements consacrés à l'investissement (sect. 2), portant non seulement sur l'établissement et les activités, le traitement et la protection, et la promotion et la facilitation de l'investissement, mais aussi sur les *responsabilités de l'investisseur* (ainsi qu'une sous-section dédiée à la responsabilité des entreprises, sous-section 3.7) • Orientations sur la promotion de l'*investissement responsable* et sur le respect des *normes fondamentales internationales* (sous-section 2.3) • Orientations sur la promotion de l'investissement et l'utilisation de mesures d'incitation dans l'*intérêt du développement équitable et durable* (sous-section 2.4) • Lignes directrices spécifiques pour *réduire au minimum les effets potentiellement négatifs de l'investissement*, par exemple pour: - Lutter contre l'évasion fiscale (sous-section 3.2) - Prévenir les comportements anticoncurrentiels (sous-sections 3.4 et 3.9) - Garantir le respect des normes fondamentales du travail (sous-section 3.5) - Évaluer et améliorer l'impact environnemental de l'investissement (sous-section 3.8) • Sous-section sur l'accès à la terre, incorporant les *Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture* (sous-section 3.6)
Garantir la pertinence et l'efficacité de la politique d'investissement	• Section dédiée à l'*efficacité de la politique d'investissement* (sect. 4), comprenant des orientations sur la gouvernance publique et le renforcement des capacités institutionnelles • Orientations sur l'évaluation de l'*efficacité* de la politique (sous-section 4.3) et de l'efficacité de mesures spécifiques (mesures d'incitation, par exemple) par référence à: - Des indicateurs quantitatifs spéciaux mesurant les effets de l'investissement - Des outils mis au point spécialement par la CNUCED (indices mesurant la capacité d'attirer l'IED et la contribution de l'IED)

Source: CNUCED, *World Investment Report 2012*. Pour obtenir de plus amples détails sur les lignes directrices détaillées, il est possible de consulter la version en ligne du CPIDD à l'adresse: www.unctad.org/DIAE/IPFSD.

nécessaire pour examiner et adopter les mesures correspondantes. Cette marge d'action pouvant être limitée par les engagements internationaux, il convient de considérer les lignes directrices et les indications du CPIDD sur la conception des AII comme un tout intégré. La cohérence entre les politiques nationales d'investissement et les politiques d'investissement international est fondamentale notamment pour éviter l'incompatibilité entre les politiques et les différends entre investisseurs et États.

Les lignes directrices préconisent des mesures *aux niveaux stratégique, normatif et administratif*.

Au niveau *stratégique*, les lignes directrices proposent que les décideurs inscrivent la politique d'investissement dans une stratégie d'ensemble centrée sur la croissance économique et le développement durable, comparable aux stratégies formelles de développement économique ou industriel mises en place dans de nombreux pays. À l'évidence, ces stratégies varient selon le stade de développement, les ressources disponibles et les choix qui sont opérés.

Il est important de définir le rôle de l'investissement – public, privé, intérieur et, surtout, étranger direct – dans la stratégie de développement. La mobilisation de l'investissement au service du développement durable demeure un enjeu majeur pour les pays en développement, en particulier pour les PMA. Compte tenu des déficits de financement souvent considérables pour le développement dans ces pays, l'investissement étranger peut venir utilement compléter l'investissement intérieur et se révéler particulièrement profitable dès lors qu'il agit en synergie avec l'investissement public et privé intérieur.

Au niveau stratégique, il est important aussi d'élaborer des politiques qui mettent l'investissement au service du renforcement des capacités productives et de la compétitivité internationale, en particulier lorsque cet investissement est destiné à jouer un rôle central dans la modernisation de l'outil industriel et la transformation structurelle des pays en développement. En ce qui concerne le renforcement des capacités productives, il est essentiel de s'atteler notamment à la mise en valeur des ressources humaines et des compétences, à la technologie et au savoir-faire, au développement des infrastructures et au développement des entreprises. Il est indispensable

d'instaurer une cohérence entre les politiques d'investissement et les autres politiques visant des objectifs de développement global.

Au niveau *normatif*, les lignes directrices proposent qu'à travers l'élaboration de règles et de règlements dans le domaine de l'investissement et dans d'autres domaines, les décideurs favorisent et réglementent les investissements axés sur des objectifs de développement durable.

L'IED n'a pas toujours des effets positifs sur le développement. Il peut aussi lui porter préjudice. Aussi, pour que l'investissement profite au développement, il faut non seulement disposer d'un cadre directif propice où les règles relatives à l'entrée et à l'activité des investisseurs étrangers sont claires et transparentes, mais aussi où la réglementation permet de réduire au minimum les risques liés à l'investissement. Ces règles doivent aller au-delà des politiques d'investissement et encadrer les politiques dans des secteurs tels que le commerce, la fiscalité, la propriété intellectuelle, la concurrence, le marché du travail, l'environnement et l'accès à la propriété foncière.

Même si les responsabilités des investisseurs sont régies par les lois et les règlements, les initiatives et les normes volontaires de RSE se sont multipliées ces dernières années et exercent une influence croissante sur les pratiques, les comportements et les décisions d'investissement des entreprises. Les gouvernements peuvent en faire usage pour compléter le cadre réglementaire et optimiser la contribution de l'investissement au développement.

Au niveau *administratif*, il est indiqué dans les lignes directrices qu'en mettant en place des mécanismes de mise en œuvre et des mécanismes institutionnels appropriés, les responsables de l'élaboration des politiques devraient parvenir à ce que les politiques en matière d'investissement restent pertinentes et efficaces. Des mesures visant à régler les problèmes de mise en œuvre devraient faire partie intégrante des stratégies d'investissement et devraient s'appliquer à la fois à garantir l'intégrité du gouvernement et des institutions réglementaires et leur orientation vers le service, là où il y a lieu.

L'évaluation de l'efficacité des politiques d'investissement est un aspect capital de leur conception. Ces politiques devraient en effet être élaborées sur la base d'une série d'objectifs formulés explicitement et assortis de priorités claires et d'un calendrier d'exécution. Ces objectifs devraient être le principal

étalon de mesure. Évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique et dans le contrôle de l'application des règles et des règlements à tous les niveaux de l'administration est au moins aussi important qu'évaluer l'efficacité de la politique elle-même.

Idéalement, les objectifs de la politique d'investissement devraient comporter un certain nombre de critères quantifiables concernant à la fois le volume des investissements *attirés* et leur *contribution au développement*. La CNUCED a mis au point – et testé sur le terrain – un certain nombre d'indicateurs qui peuvent être utilisés par les décideurs (tableau 10). En outre, l'indice de la contribution de l'investissement de la CNUCED peut aussi servir comme point de départ (voir fig. 4 ci-dessus). Pour mesurer la capacité d'attraction d'une politique d'investissement et donc son efficacité, la CNUCED a mis au point une matrice qui peut être utile.

Orientations et conseils du CPIDD sur les AII: options

Les orientations et les conseils sur les politiques d'investissement international énoncées dans le CPIDD de la CNUCED s'appuient sur les principes fondamentaux pour proposer aux décideurs des options, accompagnées d'une analyse de leurs effets en matière de développement durable. Alors qu'au niveau national, la problématique est traitée par l'adoption de règles, de règlements, de mécanismes et d'initiatives institutionnelles, au niveau international, l'action concerne un réseau complexe d'AII (principalement d'ABI, d'ALE contenant des dispositions sur l'investissement, d'accords de partenariat économique et d'accords d'intégration régionale). Cette complexité, qui expose le système des AII aux lacunes, aux chevauchements et aux incohérences, fait partie des problèmes à résoudre; s'y ajoute la nécessité de mettre davantage l'accent sur le développement dans les AII, d'équilibrer les droits et les obligations des États et des investisseurs, de ménager une marge d'action suffisante pour la mise en œuvre des politiques de développement durable, et de veiller à ce que les dispositions relatives à la promotion de l'investissement soient plus concrètes et plus en phase avec les objectifs de développement durable.

Il faut aborder les objectifs visés par les politiques d'investissement international à trois niveaux:

Tableau 10. Indicateurs possibles pour la définition d'objectifs concernant l'impact de l'investissement et la mesure de l'efficacité des politiques

Domaine	Indicateurs	Détails et exemples
Valeur ajoutée sur le plan économique	1. Valeur ajoutée totale	• Produit brut (contribution au PIB) de l'activité économique nouvelle/additionnelle résultant de l'investissement (direct et indirect)
	2. Valeur de la formation de capital	• Contribution à la formation brute de capital fixe
	3. Augmentation des exportations – totale et nette	• Montant total de l'augmentation des exportations; dans une certaine mesure, l'indicateur relatif à la valeur ajoutée (locale) rend aussi compte de l'augmentation nette des exportations (après déduction des importations)
	4. Nombre d'entreprises du secteur formel	• Nombre d'entreprises de la chaîne de valeur bénéficiant de l'investissement; il s'agit d'un indicateur indirect du développement des entreprises et de la progression de l'économie formelle (fiscalisée)
	5. Recettes fiscales totales	• Montant total des prélèvements fiscaux sur l'activité économique découlant de l'investissement, toutes taxes confondues
Création d'emplois	6. Emplois (nombre)	• Nombre total d'emplois créés par l'investissement, direct et indirect (chaîne de valeur), salariés et indépendants
	7. Rémunérations	• Montant total de l'augmentation directe et indirecte des revenus des ménages
	8. Catégories professionnelles	• Nombre d'emplois créés, selon la classification des professions de l'OIT; il s'agit d'un indicateur indirect de la qualité et de la technicité de l'emploi (y compris de la diffusion des technologies)
Développement durable	9. Indicateurs d'impact sur l'emploi	• Emploi des femmes (et niveau de rémunération comparable à celui des hommes) et des groupes défavorisés • Mise à niveau des compétences, formation dispensée • Effets sur la santé et la sécurité, accidents du travail
	10. Indicateurs d'impact social	• Nombre de familles sorties de la pauvreté, rémunérations supérieures au niveau de subsistance • Élargissement de l'offre de biens et de services, accès aux biens et aux services de base à des prix abordables
	11. Indicateurs d'impact sur l'environnement	• Émissions de gaz à effet de serre, mécanismes de compensation/crédits-carbone, revenus des crédits-carbone • Consommation/efficacité concernant l'énergie et l'eau, produits dangereux • Développement des entreprises de l'économie verte
	12. Indicateurs d'impact sur le développement	• Développement des ressources locales • Diffusion des technologies

Source: CNUCED, *World Investment Report 2012*.

- Lorsqu'ils élaborent leur *approche stratégique* à l'égard des AII, les décideurs doivent inscrire leur politique d'investissement international dans leur stratégie de développement nationale, en veillant à l'interaction entre les AII et les politiques nationales (s'assurer, par exemple, que les AII soutiennent la politique industrielle) et entre les AII et d'autres politiques ou accords internationaux (s'assurer, par exemple, que les AII n'entrent pas en contradiction avec les accords internationaux sur l'environnement ou les obligations internationales en matière de droits de l'homme). L'objectif général est de veiller à la cohérence entre les AII et les besoins en matière de développement durable;
- Lorsqu'ils entrent dans le *détail des dispositions* d'un AII, les décideurs doivent veiller à y intégrer les objectifs de développement durable, en tenant compte des questions de marge d'action (au moyen de réserves et d'exceptions, par exemple), d'équilibre des droits et des obligations des États et des investisseurs (en encourageant le respect des normes de RSE, par exemple) et de promotion efficace de l'investissement (par exemple mesures prises par les pays d'origine);
- *Le dialogue international sur des questions clefs et nouvelles qui se posent dans le domaine des politiques d'investissement* peut également contribuer à résoudre quelques-uns des problèmes systémiques découlant de la nature stratifiée et multiforme des AII, y compris leurs lacunes, leurs chevauchements, les incohérences existant entre eux, leur expansion désordonnée et la multiplicité des mécanismes de règlement des différends.

Pour relever les défis du développement durable par une conception minutieuse des dispositions des accords d'investissement, l'élaboration de ces accords doit évoluer selon quatre axes principaux:

- *Incorporer des engagements concrets concernant la promotion et la facilitation de l'investissement pour le développement durable.* Parmi les moyens permettant d'améliorer la promotion de l'investissement dans les accords figurent les mécanismes concrets de facilitation (échange d'informations, forums de promotion de l'investissement), les plans de promotion de l'investissement à l'étranger (assurance et garanties), et les initiatives d'assistance technique et de renforcement des capacités

centrées sur l'investissement durable appuyées par des mécanismes institutionnels de coopération à long terme appropriés;

- *Concilier les engagements de l'État avec les obligations de l'investisseur et promouvoir l'investissement responsable*. Par exemple, les AII pourraient comporter une disposition exigeant des investisseurs qu'ils respectent les lois nationales relatives à l'investissement de l'État d'accueil pendant les phases de réalisation et d'exploitation d'un investissement, y compris dans la phase postexploitation, sous réserve que ces lois soient conformes aux obligations internationales de l'État en question. Une telle obligation pourrait permettre d'énoncer dans l'AII les conséquences du non-respect par l'investisseur des lois nationales, par exemple le droit de l'État d'accueil de former une demande conventionnelle dans le cadre de la procédure de règlement des différends. En outre, les AII pourraient se référer à des normes internationales généralement reconnues (par exemple les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et favoriser la diffusion des normes de RSE – qui prennent une importance accrue dans les politiques d'investissement;
- *Assurer le juste équilibre entre les engagements en matière de protection et la marge d'action réglementaire nécessaire au développement*. Les pays peuvent se ménager une marge d'action en définissant soigneusement la structure des AII et en précisant la portée et le sens de dispositions particulièrement vagues, telles la règle du traitement juste et équitable et la clause d'expropriation, ainsi qu'en faisant usage de mécanismes de flexibilité, comme les exceptions générales ou les exceptions au titre de la sécurité nationale et les réserves. Le juste équilibre entre la protection de l'investissement étranger et le maintien d'une marge d'action réglementaire au niveau national devrait découler de la stratégie de développement de chaque pays;
- *Protéger les pays d'accueil des obligations injustifiées et des coûts de procédure élevés*. La capacité des AII de protéger les investisseurs étrangers est de plus en plus démontrée par le nombre d'affaires de règlement des différends entre investisseurs et États engagées au cours de la dernière décennie – la plupart contre des pays en développement.

Pour protéger les pays contre des obligations injustifiées et des coûts de procédure excessifs dès l'élaboration de l'accord, il faut examiner les options qui s'offrent tant en ce qui concerne les dispositions relatives aux règlements des différends entre investisseurs et États qu'en ce qui concerne la portée et l'application des clauses de fond.

Ces axes de progression sont aussi valables pour les «AII préétablissement», autrement dit les accords qui, en plus de protéger les investisseurs établis, contiennent des règles contraignantes relatives à l'établissement de nouveaux investissements. De plus en plus de pays optant pour l'approche préétablissement, il est essentiel de veiller à ce que toute ouverture de marché à travers un AII soit conforme à la stratégie de développement du pays d'accueil. Les dispositions qui peuvent être prises consistent notamment à prévoir une libéralisation sélective, des exceptions et des réserves permettant de protéger un pays contre les engagements excessifs, et des flexibilités dans l'exécution de certaines obligations.

La mise en œuvre effective des objectifs de développement durable contenus dans les AII repose essentiellement sur trois mécanismes (tableau 11):

- L'aménagement des dispositions existantes pour les rendre plus favorables au développement durable en introduisant des clauses qui protègent la marge d'action et limitent la responsabilité de l'État;
- L'ajout de nouvelles dispositions ou de nouveaux paragraphes au libellé plus ferme aux dispositions existantes relatives aux objectifs de développement durable afin d'équilibrer les droits et les responsabilités de l'investisseur, de promouvoir l'investissement responsable et de renforcer les mesures d'appui du pays d'origine;
- L'introduction de dispositions relatives au traitement spécial et différencié pour la partie la moins développée – applicables à la fois aux dispositions existantes et aux dispositions nouvelles – pour ajuster le niveau des obligations au niveau de développement du pays.

L'avenir du CPIDD et l'action à mener

Le CPIDD de la CNUCED intervient à un moment où la communauté du développement cherche un nouveau modèle de développement dont

Tableau 11. Options pour la réalisations des objectifs de développement durable dans les AII

	Mécanismes	Exemples
Aménagement des dispositions existantes/ communes pour les rendre plus favorables au développement durable en introduisant des clauses qui: • Protègent la marge d'action; • Limitent la responsabilité de l'État.	Libellé ayant valeur de recommandation	- *Préambule*: déclarant qu'attirer des investissements étrangers responsables qui favorisent le développement durable est un des objectifs clefs de l'accord.
	Éclaircissements	- *Expropriation*: précisant que les règlements non discriminatoires appliqués de bonne foi à des fins de politique publique ne constituent pas une expropriation indirecte. - *Traitement juste et équitable*: comprenant une liste exhaustive des obligations de l'État.
	Qualifications/limites	- *Portée et définition*: prescrivant aux investissements visés de satisfaire à des conditions précises, par exemple effets positifs sur le développement du pays d'accueil.
	Réserves/exceptions	- *Réserves par pays* aux principes du traitement national, de la nation la plus favorisée ou aux obligations préétablissement, exceptions relatives à certaines mesures (par exemple subventions), domaines (par exemple politiques relatives aux minorités, aux communautés autochtones) ou secteurs (par exemple services sociaux).
	Exclusions de la couverture/exceptions	- *Portée et définition*: excluant de la couverture les investissements de portefeuille, les investissements à court terme ou spéculatifs - *Exception générale* pour les mesures réglementaires intérieures qui visent des objectifs légitimes de politique publique.
	Omissions	- Omission du traitement juste et équitable, de la clause générale.

/...

Tableau 11. Options pour la réalisations des objectifs de développement durable dans les AII (suite)

	Mécanismes	Exemples
Ajout de nouvelles dispositions ou de nouveaux paragraphes au libellé plus ferme aux dispositions existantes relatives aux objectifs de développement durable afin de: • Équilibrer les droits et les responsabilités de l'investisseur; • Promouvoir l'investissement responsable; • Renforcer les mesures d'appui du pays d'origine.	Obligations et responsabilités de l'investisseur	- Exiger des investisseurs qu'ils respectent les lois de l'État d'accueil aussi bien à l'entrée de l'investissement que pendant la phase d'exploitation. - Encourager les investisseurs à respecter les principes universels ou à observer les normes applicables de RSE.
	Structure institutionnelle pour le développement durable	- Mettre en place une structure institutionnelle pour la coopération des États parties en vue, par exemple, de réexaminer le fonctionnement de l'AII ou de publier des interprétations des dispositions de l'AII. - Demander la coopération des parties pour promouvoir le respect des normes applicables de RSE.
	Mesures du pays d'origine en vue de promouvoir l'investissement responsable	- Encourager à offrir des incitations en faveur des investissements à l'étranger favorables au développement durable; le respect par les investisseurs des normes applicables de RSE peut être une condition supplémentaire. - Adopter des dispositions relatives à l'assistance technique pour faciliter l'application de l'AII et optimiser sa contribution au développement durable, y compris par le renforcement des capacités dans le domaine de la promotion et de la facilitation de l'investissement.
Introduction de dispositions relatives au traitement spécial et différencié pour la partie la moins développée – applicables aux dispositions existantes et aux dispositions nouvelles – pour: • Ajuster le niveau des obligations au niveau de développement du pays.	Abaisser le niveau des obligations	- Prendre des engagements préétablissement couvrant un nombre plus limité d'activités économiques.
	Exceptions aux obligations/ engagements centrées sur le développement	- Adopter des réserves, des exceptions pour les mesures, les domaines ou les secteurs sensibles du point de vue du développement.
	Engagements sur le principe de l'effort maximal	- Prendre des engagements sur les principes du traitement juste et équitable, du traitement national qui ne soient pas juridiquement contraignants.
	Calendrier de mise en œuvre asymétrique	- Échelonner l'exécution des obligations, notamment en matière de préétablissement, de traitement national, de traitement de la nation la plus favorisée, d'obligation de résultat, de transfert de fonds et de transparence.

Source: CNUCED, *World Investment Report 2012*. Pour obtenir de plus amples détails sur les options, il est possible de consulter la version en ligne du CPIDD à l'adresse: www.unctad.org/DIAE/IPFSD.

l'investissement international constitue un rouage essentiel; où la plupart des pays procèdent à la révision et à l'aménagement de la législation qui encadre ces investissements; où les groupements régionaux resserrent leur coopération en matière d'investissement; et où les décideurs et les experts cherchent des moyens d'intégrer le développement durable et la croissance équitable dans les règles nationales d'investissement et dans les négociations internationales.

Le CPIDD peut constituer, pour les décideurs, un référentiel-clef pour l'élaboration des politiques nationales d'investissement et dans la négociation ou l'examen des AII. Il peut aussi servir de référence aux responsables de l'élaboration des politiques dans des domaines aussi divers que la politique commerciale, la politique de concurrence, la politique industrielle, la politique environnementale ou tout autre secteur où l'investissement joue un rôle important. Il peut également être utilisé comme base pour le renforcement des capacités dans le domaine des politiques d'investissement. Enfin, il peut devenir un point de convergence pour la coopération internationale sur les questions d'investissement.

Pour favoriser cette coopération, la CNUCED continuera d'être un espace de consultation et de débat avec tous les acteurs de l'investissement et avec la communauté internationale du développement, dont les décideurs, les investisseurs, les associations professionnelles, les syndicats ainsi que les ONG et les groupes d'intérêts concernés.

À cette fin, une nouvelle plate-forme interactive en source libre a été créée, où la communauté du développement et la communauté des investisseurs sont invitées à échanger des points de vue, des suggestions et des données d'expérience au sujet du CPIDD afin que les politiques d'investissement de demain soient élaborées de manière ouverte et participative.

Supachai Panitchpakdi
Secrétaire général de la CNUCED

Genève, juin 2012

World Investment Report Past Issues

WIR 2011: Non-Equity Modes of International Production and Development

WIR 2010: Investing in a Low-carbon Economy

WIR 2009: Transnational Corporations, Agricultural Production and Development

WIR 2008: Transnational Corporations and the Infrastructure Challenge

WIR 2007: Transnational Corporations, Extractive Industries and Development

WIR 2006: FDI from Developing and Transition Economies: Implications for Development

WIR 2005: Transnational Corporations and the Internationalization of R&D

WIR 2004: The Shift Towards Services

WIR 2003: FDI Policies for Development: National and International Perspectives

WIR 2002: Transnational Corporations and Export Competitiveness

WIR 2001: Promoting Linkages

WIR 2000: Cross-border Mergers and Acquisitions and Development

WIR 1999: Foreign Direct Investment and the Challenge of Development

WIR 1998: Trends and Determinants

WIR 1997: Transnational Corporations, Market Structure and Competition Policy

WIR 1996: Investment, Trade and International Policy Arrangements

WIR 1995: Transnational Corporations and Competitiveness

WIR 1994: Transnational Corporations, Employment and the Workplace

WIR 1993: Transnational Corporations and Integrated International Production

WIR 1992: Transnational Corporations as Engines of Growth

WIR 1991: The Triad in Foreign Direct Investment

All downloadable at www.unctad.org/wir

SELECTED UNCTAD PUBLICATION SERIES

ON TNCs AND FDI

World Investment Report

www.unctad.org/wir

World Investment Prospects Survey

www.unctad.org/diae

Global Investment Trends Monitor

www.unctad.org/iia

Investment Policy Monitor

www.unctad.org/iia

Issues in International Investment Agreements

www.unctad.org/iia

International Investment Policies for Development

www.unctad.org/iia

Investment Advisory Series A and B

www.unctad.org/diae

Investment Policy Reviews

www.unctad.org/ipr

Current Series on FDI and Development

www.unctad.org/diae

Transnational Corporations Journal

www.unctad.org/tnc

HOW TO OBTAIN THE PUBLICATIONS

The sales publications may be purchased from distributors of United Nations publications throughout the world. They may also be obtained by contacting:

United Nations Publications Customer Service
c/o National Book Network
15200 NBN Way
PO Box 190
Blue Ridge Summit, PA 17214
email: unpublications@nbnbooks.com

https://unp.un.org/

For further information on the work on foreign direct investment and transnational corporations, please address inquiries to:

Division on Investment and Enterprise
United Nations Conference on Trade and Development
Palais des Nations, Room E-10052
CH-1211 Geneva 10 Switzerland

Telephone: +41 22 917 4533
Fax: +41 22 917 0498
web: www.unctad.org/diae

Printed at United Nations, Geneva–GE.12-51253–August 2012–1,966–**UNCTAD/WIR/2012(Overview)**